



GOVERNEMENT

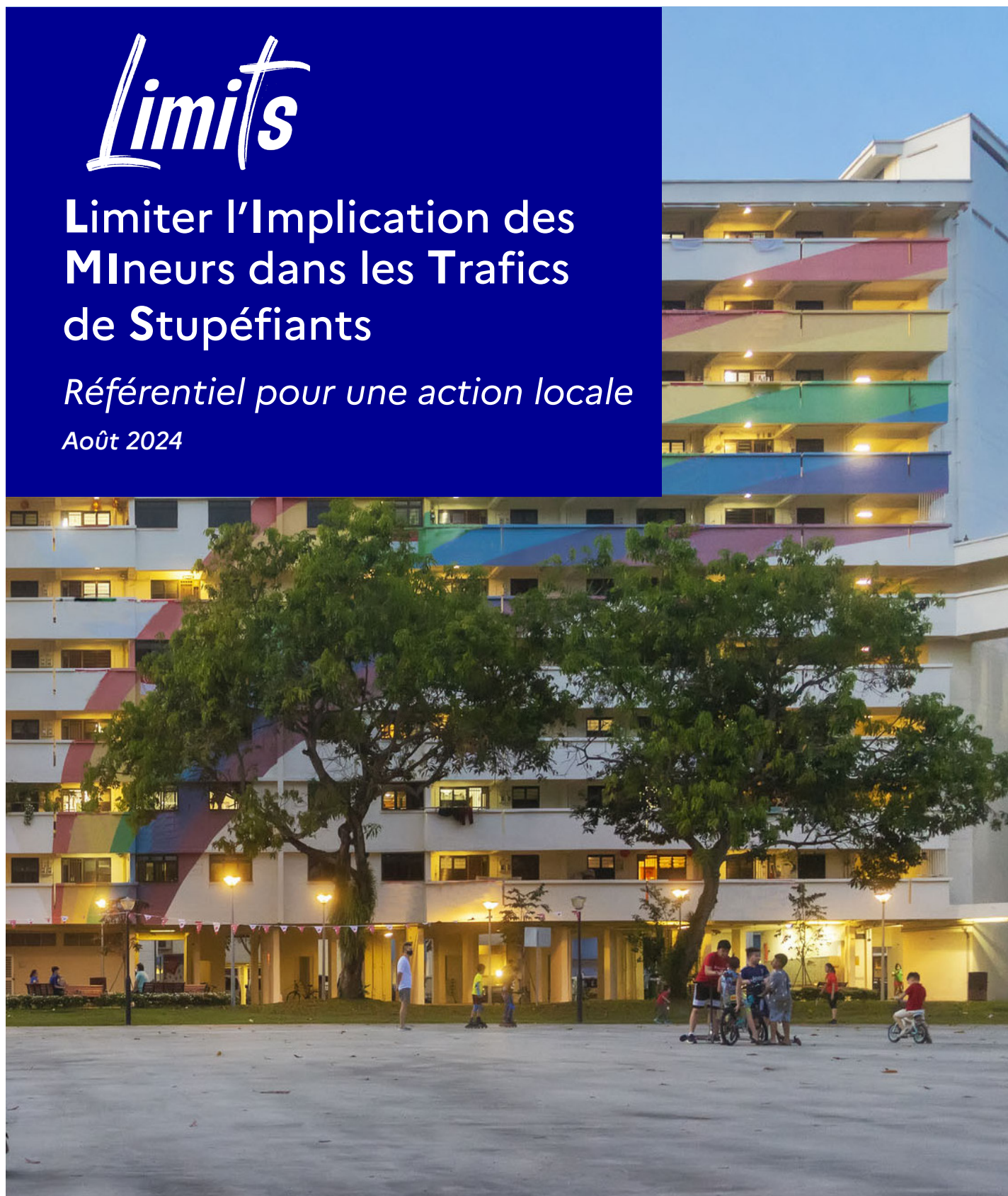
Liberté
Égalité
Fraternité

Limits

Limiter l'Implication des Mineurs dans les Trafics de Stupéfiants

Référentiel pour une action locale

Août 2024



SOMMAIRE

Introduction.....	4
01_S'organiser et partager un diagnostic pour choisir les grandes orientations du projet.....	6
1.1 Un pilotage par la collectivité, avec l'appui de la préfecture et de la mildeca.....	6
1.2 Les partenaires.....	7
1.3 Le diagnostic : pour une volonté et une compréhension partagées.....	8
1.4 Faire des choix.....	9
1.5 La communication.....	10
1.6 Le suivi et l'évaluation.....	10
02_Stratégies d'action en direction des mineurs.....	12
2.1 Lutter contre l'attractivité des réseaux criminels et le sentiment d'impunité.....	12
2.1.1 Lever les tabous autour de la réalité des trafics et casser les mythes.....	12
Exemples issus des premières expérimentations.....	12
<i>LIMITS Sarcelles : élaboration de capsules vidéos pour déconstruire les mythes associés aux trafics.....</i>	<i>12</i>
<i>LIMITS Lille : le théâtre forum pour aborder la question des trafics de stupéfiants.....</i>	<i>13</i>
<i>LIMITS Loos : mise en œuvre d'ateliers « justice et nous » pour lutter contre le sentiment d'impunité et montrer les réalités du trafic.....</i>	<i>13</i>
2.2 Ouvrir les possibles et promouvoir la réussite.....	14
Exemples issus des premières expérimentations.....	15
<i>LIMITS Sarcelles : un avenir meilleur, les journées de l'ambition : proposer des alternatives aux trafics et promouvoir des figures positives.....</i>	<i>15</i>
<i>LIMITS Loos : journées d'échanges et de découverte : « et toi en 2024 ? ».....</i>	<i>15</i>
2.3 Le développement des compétences psychosociales des jeunes.....	15
2.3.1 La mise en œuvre des CPS dans le cadre scolaire.....	16
2.3.2 Les CPS hors du cadre scolaire : former les professionnels au contact des jeunes.....	17
Exemples issus des premières expérimentations.....	17
<i>LIMITS Loos & Lille : un programme spécifique créé par l'association Prisme.....</i>	<i>17</i>
2.4 Prévention secondaire : repérer et accompagner les jeunes les plus à risque.....	18
2.4.1 Une tranche d'âge à prendre particulièrement en considération : de 13 à 16 ans.....	18
2.4.2 16 ans, un âge charnière.....	18
<i>Les espaces dynamiques d'insertion (EDI).....</i>	<i>19</i>
<i>Les missions locales.....</i>	<i>19</i>
<i>Les établissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE).....</i>	<i>19</i>
<i>Le plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ).....</i>	<i>19</i>
2.5 Parcours de renoncement à la délinquance et remobilisation.....	20
<i>Les séjours de rupture.....</i>	<i>20</i>
2.6 Répondre à l'enjeu financier : permettre l'accès de ces jeunes à une rémunération légale.....	20
<i>Les chantiers éducatifs.....</i>	<i>20</i>
<i>TAPAJ – Travail alternatif payé à la journée.....</i>	<i>21</i>
<i>Les autres dispositifs Politique de la Ville.....</i>	<i>21</i>

2.7 Apporter une réponse immédiate dès les premiers actes.....	22
<i>Le rappel à l'ordre (RAO).....</i>	<i>22</i>
<i>Exemple issu des premières expérimentations.....</i>	<i>22</i>
<i>LIMITS Lille : Parcours de rupture et de réinsertion.....</i>	<i>22</i>
03_Stratégies d'action en direction des familles.....	24
3.1 Les programmes de soutien à la parentalité.....	24
3.1.1 L'exemple du programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP).....	24
3.1.2 Les dispositifs soutenus par la CAF.....	24
3.2 Prévoir un accompagnement spécifique pour les parents confrontés à l'implication de leur enfant dans le trafic : un défi difficile à relever.....	25
3.3 Rappel des droits et des devoirs : mobiliser le CDDF.....	26
Exemples issus des premières expérimentations.....	26
<i>LIMITS Lille : l'Atelier des parents - partager son expérience pour se rassurer sur ses compétences éducatives.....</i>	<i>26</i>
<i>LIMITS Lille : création d'un podcast pour recueillir et partager la parole des mères.....</i>	<i>27</i>
04_Mobiliser plus largement et occuper le terrain.....	29
4.1 Faciliter la mobilisation des habitants contre les trafics et sécuriser leur engagement.....	29
La plateforme de signalement.....	29
Témoignage anonyme ou témoignage dit « sous X » et témoin confidentiel (témoins sous numéros).....	29
<i>Témoin anonyme.....</i>	<i>29</i>
<i>Témoin confidentiel.....</i>	<i>30</i>
4.2 Favoriser la participation citoyenne pour apaiser le territoire et changer son image.....	30
4.2.1 Préventions situationnelle et urbaine.....	30
4.2.2 Quelques exemples d'appropriation positive de l'espace public.....	31
Exemples issus des premières expérimentations.....	32
<i>LIMITS Loos : la Tour Flora Tristan.....</i>	<i>32</i>
Conclusion.....	33
Tableau 1 : Déterminants de la participation aux trafics et réponses possibles.....	34
Annexes.....	35
Annexe 1 : Quelques réalités sur l'implication des mineurs dans les trafics à confronter aux constatations locales.....	35
Qui sont les mineurs qui participent aux trafics ?.....	35
Motivations et illusions.....	36
Des conséquences dont les jeunes n'ont pas conscience.....	36
Annexe 2 : Le vocabulaire des trafics.....	38

INTRODUCTION

Pour de nombreux professionnels, l'essor des réseaux criminels qui orchestrent les trafics de stupéfiants en France n'a jamais été aussi important. L'une des conséquences concerne les mineurs recrutés pour fournir une main d'œuvre devenue indispensable au fonctionnement de ces organisations. Pour s'attaquer à ce phénomène, la MILDECA a décidé, en octobre 2020, d'une expérimentation dénommée LIMITS (Limiter l'Implication des Mineurs dans les Trafics de Stupéfiants), en coopération avec trois villes (Sarcelles, Loos et Lille), les services de l'Etat et de nombreux acteurs de ces territoires. Ce projet, d'une durée de trois ans, visait à jeter les bases d'un dispositif de prévention, local et multipartenarial, en cohérence avec le plan national de mobilisation contre les conduites addictives 2018-2022, la stratégie de prévention de la délinquance, le plan de lutte contre les trafics et de nombreuses autres politiques publiques. Parallèlement, la MILDECA a mandaté le CESDIP (Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales)¹ pour suivre le déploiement de LIMITS et en tirer les premiers enseignements.

Compte-tenu de la préoccupation de nombreux élus locaux, la MILDECA lançait, en janvier 2024, un appel à projet national à destination des communes et intercommunalités désireuses de s'engager sur cette thématique. Fort des retours d'expérience des territoires pilotes et du travail mené par le CESDIP, ce document est avant tout destiné aux collectivités lauréates de cet appel à projets ainsi qu'à leurs partenaires locaux. Il vise à donner quelques repères et permettre la diffusion de bonnes pratiques, soulignant les risques et les écueils mais aussi les pistes prometteuses pour la réussite de ces nouveaux projets soutenus par la MILDECA.

Le parti pris a été de concevoir ce référentiel en 4 parties :

- 1- L'organisation du projet et les premières étapes, essentielles pour déterminer des orientations partagées.**
- 2- Les actions susceptibles d'être conduites auprès des jeunes.**
- 3- Les actions qui peuvent bénéficier aux familles.**
- 4- Les actions qui concernent l'environnement au sens large et qui peuvent mobiliser de nombreux citoyens.**

Chaque partie comprend quelques repères et connaissances, ainsi que des exemples d'actions. Des annexes enrichissent le texte principal. Enfin, ce référentiel se veut modeste : les solutions sont essentiellement locales et reposent sur la connaissance, l'engagement et le travail en commun de nombreux professionnels que LIMITS vise à renforcer.

Enfin, la rédaction synthétique oblige à des affirmations et des catégorisations. Nous sommes conscients que, dans la réalité de chaque territoire, les situations sont singulières, diverses et plus nuancées.

¹ Le Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP) a été sollicité par la MILDECA en 2020 pour suivre l'expérimentation qui débutait dans deux, puis trois territoires (Loos, Sarcelles, puis Lille en 2021). Placé sous la quadruple tutelle du CNRS, du ministère de la Justice, de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (Université Paris-Saclay) et de Cergy Paris Université (CYU), ce laboratoire a suivi l'élaboration des plans d'action LIMITS et leur mise en œuvre, aboutissant à une évaluation mettant en exergue des processus d'implémentation, mais aussi des freins et des leviers dans la mise en œuvre locale d'actions de prévention de la participation des jeunes aux trafics. Cette évaluation a notamment été conduite sous la direction de Fabien Jobard, directeur de recherches au CNRS, président du collège scientifique de l'observatoire français des drogues et tendances addictives (OFDT). En savoir plus : <https://www.cesdip.fr>

01

**S'ORGANISER ET PARTAGER
UN DIAGNOSTIC POUR
CHOISIR LES GRANDES
ORIENTATIONS DU PROJET**

01

S'ORGANISER ET PARTAGER UN DIAGNOSTIC POUR CHOISIR LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET

Les villes lauréates de l'appel à projets MILDECA 2024 ont montré, par leur dossier de candidature, un fort engagement et un bon niveau de connaissance concernant l'implication des mineurs dans les trafics de stupéfiants. Pour autant, le plan d'actions doit permettre de renforcer la mobilisation locale et obtenir des résultats tangibles, en dégagant une vision et une volonté communes auprès de l'ensemble des partenaires.

1.1 UN PILOTAGE PAR LA COLLECTIVITÉ, AVEC L'APPUI DE LA PRÉFECTURE ET DE LA MILDECA

Soutenu par la MILDECA et la préfecture de département, signataires de la convention, **le maire ou le président de l'intercommunalité** est le pilote du projet. Il confie le travail opérationnel à un **coordonnateur**, qui peut être rattaché au cabinet ou à un service.

Le pilotage et la coordination du projet reposent ainsi sur ce coordonnateur, recruté pour ses compétences en matière de prévention et disposant d'une bonne connaissance des enjeux de sécurité et de trafics. L'enjeu est de pouvoir travailler à la fois avec l'ensemble des acteurs institutionnels mais aussi le monde associatif, d'éviter les postures et de construire un chemin commun, qui, nécessairement, va bousculer certaines habitudes et représentations. Le pilotage du projet doit ainsi être **incarné et fort** – car l'exercice est difficile – mais doit aussi être **subtil et facilitateur** pour que chaque acteur trouve sa place, dans le respect de tous.

Le coordonnateur doit avoir la **disponibilité suffisante** pour piloter le projet, faciliter l'élaboration et le suivi du plan d'actions, mobiliser les partenaires, écouter leurs attentes et leurs propositions, y répondre, assurer la coordination et la communication. Le temps consacré au projet LIMITS est particulièrement important les premiers mois et décroît ensuite une fois le projet connu et partagé auprès des partenaires. Le coordinateur demeure cependant le garant d'une continuité d'action tout au long du projet.

Le rôle du coordonnateur LIMITS :

- Identifier l'ensemble des partenaires pertinents et les mobiliser,
- Présenter le projet aux partenaires (avec le soutien de la MILDECA et de la préfecture), expliquer et faire adhérer au projet, notamment en montrant à chacun son « intérêt à agir » pour prévenir les trafics (les intérêts pouvant être distincts d'un partenaire à l'autre),
- Rester à l'écoute des idées et propositions innovantes des partenaires du projet dans une logique de co-construction du plan d'action,
- Animer le partenariat et entretenir l'engagement des partenaires tout au long du projet,
- Permettre l'élaboration d'un plan d'action concret, mentionnant un calendrier et les livrables attendus, suivre sa mise en œuvre,
- Préparer les points et comités de pilotage de suivi, en collaboration avec la MILDECA et la préfecture, rendre compte par des bilans qualitatifs et financiers réguliers.

Tout au long du projet, le coordonnateur LIMITS doit s'attacher à :

- Développer une culture commune des professionnels impliqués dans le projet et leur permettre de se connaître et de comprendre les logiques d'intervention propres à

chacun,

- Outiller les acteurs au contact des jeunes (travail social / Education nationale) à la question des trafics et de ses évolutions ainsi qu'aux problématiques spécifiques liées à l'implication des jeunes dans les réseaux criminels,
- Permettre aux partenaires d'échanger régulièrement sur les problématiques du territoire,
- Inciter et faciliter le montage, y compris financier, de ce projet multi-partenarial.

Points d'attention

- Si le projet peut être « incarné » par une personne bien identifiée au sein de la collectivité, il faut aussi éviter le risque d'une appropriation de l'expérimentation par un seul agent, imposant sa vision des choses et limitant l'instauration d'un véritable partenariat,
- Le manque d'animation peut conduire à un travail en silo des partenaires empêchant toute vision globale et toute mise en cohérence des actions et des acteurs,
- La transversalité doit d'abord être instaurée au sein même de la collectivité entre les différents services et directions : le réseau des agents de médiation sociale employés par la ville quand il y en a ; le réseau des maisons de quartiers ou « maison de médiation et du citoyen » (les noms varient) ; cellules chargées de la vie citoyenne et de l'animation de proximité ; mais aussi service en charge de la GUSP (gestion urbaine et sociale de proximité) ; les services en charge de la santé (santé mentale), parentalité, éducation, enfance et jeunesse, CCAS, insertion professionnelle sont également indispensables. Tous ces services, même dans des petites collectivités, ne se connaissent pas forcément bien et ne travaillent pas toujours systématiquement ensemble et en collaboration faute d'avoir identifié des sujets communs. C'est le rôle du coordonnateur LIMITS d'identifier et de structurer ce partenariat en interne.

1.2 LES PARTENAIRES

En dehors de la MILDECA et de la préfecture, la collectivité (le coordonnateur) doit rapidement déterminer et prendre contact avec **les partenaires**, c'est-à-dire ceux qui sont essentiels pour la phase de diagnostic, le choix des orientations et, plus tard, la conduite du projet. Si certains acteurs s'engageront sans difficulté dans la démarche LIMITS, d'autres pourraient se montrer plus réticents. Il s'agira alors de souligner les objectifs partagés (lutte contre l'insécurité d'une part ou accompagnement des jeunes et leurs familles) et leur intérêt spécifique à agir. Certains pourront, en outre, apporter des co-financements pour certaines actions coûteuses.

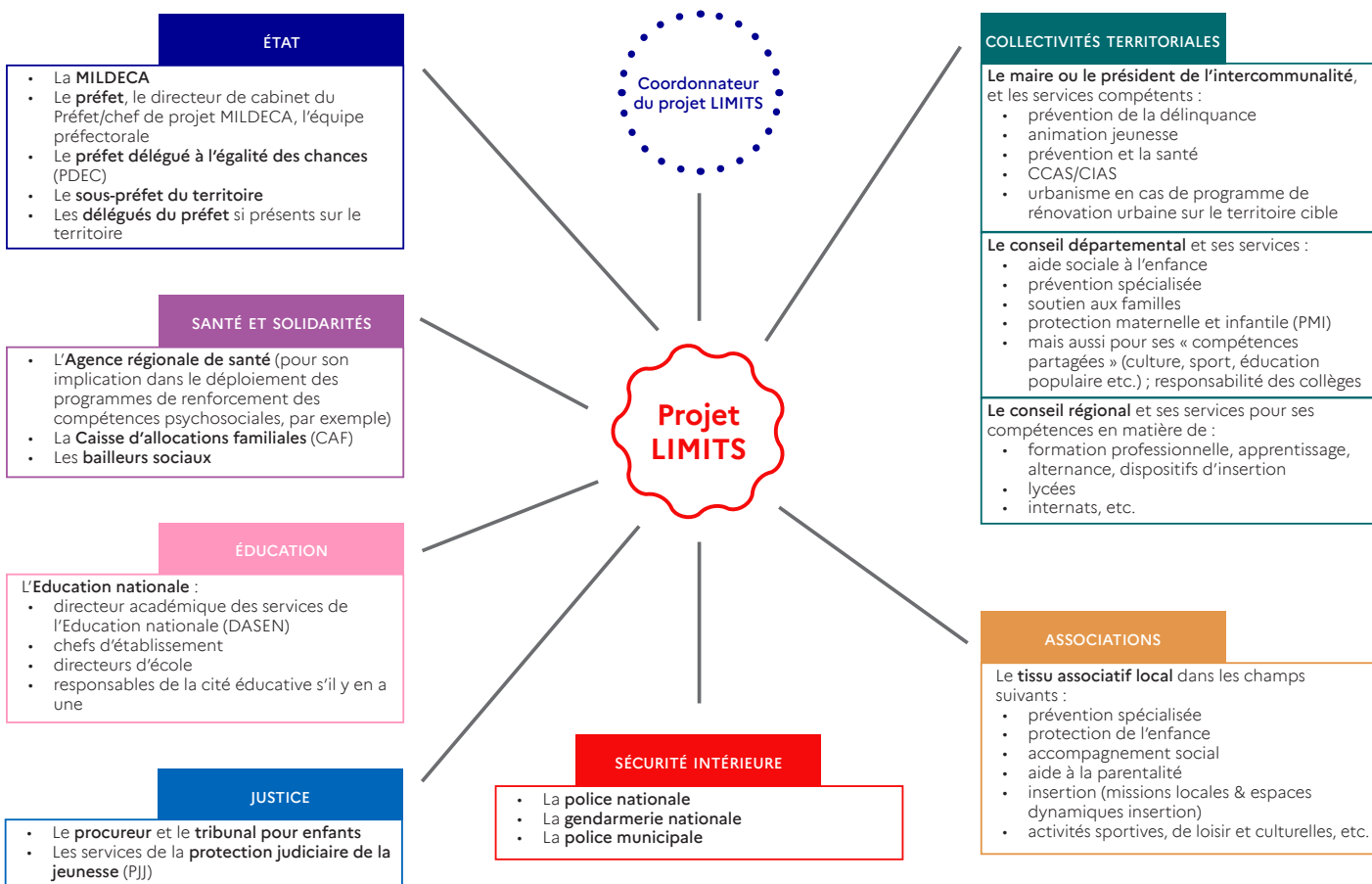
Le schéma ci-après présente les principaux partenaires nécessaires à la mise en œuvre des projets LIMITS.

Dès cette phase, ou ultérieurement, le choix peut être fait d'associer plusieurs autres partenaires. Acteurs des cités éducatives, associations de médiations, acteurs de la politique de la ville, acteurs de l'insertion, de la culture, du sport... Dès le début du projet, ils doivent au minimum être informés de la mise en œuvre du dispositif LIMITS et, le cas échéant, être associés à sa gouvernance ou à certaines actions en tant qu'acteurs de prévention, de détection des mineurs les plus à risque et d'accompagnement vers l'insertion. Certains d'entre eux sont déterminants et n'ont sans doute pas été assez mobilisés au cours des premières expérimentations :

- ▶ Les réseaux référents bailleurs ;
- ▶ Les juges des enfants ;
- ▶ Les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG).

En fonction des territoires, la liste des partenaires s'adapte aux acteurs présents et mobilisés.

Partenaires du projet LIMITS



1.3 LE DIAGNOSTIC : POUR UNE VOLONTÉ ET UNE COMPRÉHENSION PARTAGÉES

Réunir les partenaires cités plus haut au sein d'une instance de gouvernance (type comité de pilotage), qui actent ensemble de leur volonté de s'attaquer à la question de l'implication des mineurs dans les trafics, est en soi un premier résultat du projet LIMITS. **Chacun, avec les informations dont il dispose, contribue à l'élaboration d'un diagnostic partagé de la situation, puis du plan d'actions.**

Le diagnostic aura pour but de repérer les signaux faibles et qualifier la réalité des trafics, comprendre les déterminants de l'implication des mineurs et leurs vulnérabilités, choisir les zones du territoire et les publics (jeunes eux-mêmes, familles, administrés) sur lesquels doit porter particulièrement l'effort. Il n'est pas nécessaire de conduire une étude particulière, coûteuse et longue. L'accès aux données des forces de sécurité intérieure et de justice sur les trafics peut être utile pour fixer des ordres de grandeur quant à l'implication des jeunes. Néanmoins, ne pas en disposer ne doit pas être un obstacle à l'élaboration d'un état des lieux pertinent. Un diagnostic rapide et efficace peut consister en une ou plusieurs réunions incluant les acteurs du premier cercle mentionné dans le schéma ci-dessus. Il s'agit de partager l'information et l'expertise dont chaque professionnel dispose pour élaborer une synthèse et faciliter la détermination des priorités (en termes de publics, territoires, types d'action à conduire...), puis des actions. A noter que des données nationales sont facilement accessibles et permettent de relativiser certaines idées reçues sur la jeunesse.²

² Les chiffres clés de la jeunesse 2024, INJEP : <https://injep.fr/wp-content/uploads/2024/07/Chiffres-cles-jeunesse-2024.pdf>

Quelques exemples de questions pour guider le diagnostic :

- Quel est le territoire ciblé pour la mise en œuvre du dispositif LIMITS ? quelles sont les principales raisons qui président à ce choix ?
- Quelles sont les implications du trafic pour le quotidien des habitants ? Quelle emprise dans l'espace public ? Quelles atteintes à la tranquillité et à la sécurité ? Quel degré de violence ? Quel niveau de banalisation des activités liées au trafic de stupéfiants au sein de la population et dans les représentations des jeunes ?
- Quels sont les déterminants qui conduisent certains mineurs à rejoindre les trafics ? Quels sont les principaux facteurs de risque de l'entrée dans les trafics ? Quels sont les signes avant-coureurs de leur implication ? Viennent-ils du quartier, des environs, d'autres territoires ? D'autres « vulnérables » sont-ils recrutés (jeunes en situation irrégulière, mineurs non accompagnés (MNA), personnes en situation de handicap) ?
- Quels sont les freins (objectifs ou ressentis) pour s'attaquer à cette question sur le territoire ?
- Quels sont les dispositifs existants qui peuvent être utiles ? Qu'a-t-on déjà essayé ?
- Quels sont les acteurs clés du quartier ou du territoire (association) sur lesquels le dispositif LIMITS pourrait s'appuyer ?

Lors de cette phase, il s'agit aussi de **partager les ressources existantes et porter à la connaissance de tous les partenaires les nombreux dispositifs** qui peuvent aider ou les innovations qui ont été tentées. Cette étape n'est pas à négliger. L'expérience prouve que de nombreux acteurs ne connaissent pas les compétences et les limites de fonctionnement de chacun. Le projet doit permettre une meilleure coordination et la création d'une culture partenariale commune.

Construire une culture commune tout au long du projet

Chaque acteur impliqué dans LIMITS, quelles que soient son expérience et sa compétence, participe à la démarche avec ses propres **représentations associées aux trafics** et aux « petites mains ». Concrètement, l'image des jeunes (et de leurs familles) se résume souvent à des stéréotypes : victimes versus délinquants, incapables de s'en sortir, seulement attirés par l'argent, irresponsables, démissionnaires, etc.

Il est important d'échapper à une vision trop simpliste en rappelant certaines caractéristiques majeures sur les trafics et les raisons qui poussent les mineurs à y participer ([voir Annexe 1](#)). L'objectif est de **partager des connaissances, forger une culture et un discours communs**, propres à faciliter le diagnostic, la définition du plan d'action et sa mise en œuvre, en particulier s'agissant des interactions avec les jeunes. Il en va de la crédibilité du projet, et de sa réussite.

Cet impératif peut nécessiter des temps de « formation » et d'échanges formalisés.



1.4 FAIRE DES CHOIX

A l'issue d'une analyse de la question et d'une évaluation des ressources, il va s'agir de se donner un cap et choisir ses priorités pour limiter l'implication des mineurs dans les trafics. Celui-ci peut consister à mettre l'accent sur la **prévention primaire s'adressant à une population de mineurs assez large**, dans ce cas, les principaux leviers à mobiliser relèvent du secteur éducatif, sportif et social où le renforcement des compétences psychosociales aura une place centrale. Une autre option, qui est complémentaire de la première, consiste à privilégier une **prévention ciblée sur des jeunes particulièrement vulnérables**, ou de déterminer un **territoire problématique** sur lequel accentuer l'effort et la synergie des acteurs, et faire preuve d'inventivité.

De ces orientations découlera le plan d'actions.



L'échange d'informations, un sujet sensible

La prévention ciblée – voire l'accompagnement de jeunes déjà impliqués – tend vers la mise en place de réponses individualisées pour des jeunes et des familles qui sont connus de certains professionnels. Ce type d'action oblige à un partage d'informations concernant ces jeunes et leurs familles qui ne peut se faire en format COPIL.

Les conditions de l'échange de telles informations doivent être prévues, au sein d'un groupe *ad hoc*, dont le fonctionnement peut, le cas échéant, être régi par une charte, propre à rassurer les professionnels comme les bénéficiaires. Cette charte doit prendre en compte la réglementation relative au secret professionnel pour certains métiers et au partage de certaines informations à caractère confidentiel, strictement limitées à ce qu'il est utile de savoir dans le cadre de l'accompagnement des personnes (code de l'action sociale et des familles, code de la santé publique, code de l'éducation).

1.5 LA COMMUNICATION

Le coordonnateur LIMITS doit avoir à l'esprit quelques enjeux de communication externe autour du projet. **Le succès va aussi dépendre de l'image que l'on renvoie des actions menées.** Un certain niveau d'investissement et de professionnalisation est nécessaire, avec l'aide des services de communication de la collectivité et de la préfecture. A titre indicatif, quelques questions qu'il convient d'anticiper :

- ▶ Comment faire connaître et valoriser LIMITS en évitant les représentations simplistes ?
- ▶ Comment montrer que les actions de prévention sur un petit nombre de jeunes à risque sont utiles, même si les résultats sont incertains ?
- ▶ Comment faire connaître aux habitants les efforts et les investissements qui sont réalisés au bénéfice de la population de certains quartiers sans déclencher l'incompréhension d'autres administrés ?
- ▶ Comment valoriser les actions mises en œuvre et certains résultats ?

1.6 LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Le coordonnateur du projet aura, avec l'aide de la préfecture et de la MILDECA, la charge de veiller à la mise en œuvre des actions, au suivi des réalisations et des engagements financiers. Ce suivi est essentiel pour recadrer le projet, si nécessaire, au fur et à mesure de son déploiement.

Plusieurs instances seront à convoquer afin d'assurer la mise en œuvre du programme d'actions. Si le COPIL doit réunir les principaux partenaires du projet afin d'acter les grandes orientations et actions à mener, plusieurs groupes de travail peuvent être organisés afin de permettre la réalisation sur le terrain de ce programme. Ces groupes peuvent être créés *ad hoc* dans le cadre du projet ou s'inscrire dans le cadre d'instances préexistantes qui intègreraient LIMITS en leur sein.

S'agissant de l'évaluation à proprement parler, il est judicieux de prévoir, dès le plan d'actions arrêté, d'évaluer **la pertinence et les résultats issus de quelques actions ou dispositifs, parmi les plus innovants.**

A large, solid red inverted triangle graphic that points downwards, occupying the right two-thirds of the page. The number '02' is positioned on the left side of the triangle's top edge.

02

STRATÉGIES D'ACTION EN
DIRECTION DES MINEURS

02 STRATÉGIES D'ACTION EN DIRECTION DES MINEURS

Ce chapitre donne quelques illustrations de la manière dont on peut agir sur plusieurs composantes à l'origine de l'implication des mineurs dans les trafics. Il précise des pistes pour tenter d'offrir d'autres perspectives à ceux qui apparaissent particulièrement à risque.

2.1 LUTTER CONTRE L'ATTRACTIVITÉ DES RÉSEAUX CRIMINELS ET LE SENTIMENT D'IMPUNITÉ

2.1.1 Lever les tabous autour de la réalité des trafics et casser les mythes

L'univers culturel de certains mineurs, basé sur les séries, films, jeux vidéo et clips vidéo, crée un imaginaire sur les trafics et diffuse un certain nombre d'idées reçues, alimentées par la réalité ou la mythologie associée aux trafics dont ils peuvent être témoins quotidiennement. Parallèlement, peu d'occasions existent pour aborder objectivement ces questions. Même les professionnels sont souvent en peine pour trouver une opportunité d'échange sur ces sujets complexes.

Pour **contrer ces idées reçues et faire évoluer les représentations** des jeunes, il est nécessaire que les professionnels disposent de connaissances partagées sur la thématique ([voir Annexe 1](#)) et, ensuite, de leviers de communication et d'échange avec les jeunes et leurs familles.

Les démarches « d'aller vers » et l'intervention par participation des publics sont des leviers essentiels pour permettre l'échange et la diffusion de ce contre-discours auprès des jeunes et de leur entourage.

La prévention par les pairs constitue un outil pertinent auprès des jeunes, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables face aux tentations liées à la mythologie des trafics. En effet, si la construction sociale se fait en partie en confrontation avec les adultes, qu'il s'agisse des parents ou des professionnels, elle se fait aussi au contact de pairs qui revendiquent une même identité et avec lesquels on partage un sentiment d'appartenance fort. Dans ce type de démarche, chacun est « expert » de ce qu'il vit et peut donc aider ses pairs à acquérir les compétences et les moyens qui vont permettre de s'inscrire dans une dynamique de changement de comportement.

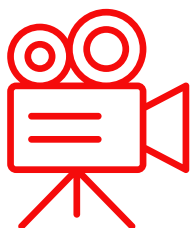
* EXEMPLES ISSUS DES PREMIÈRES EXPÉRIMENTATIONS

LIMITS Sarcelles : élaboration de capsules vidéo pour déconstruire les mythes associés aux trafics

En partenariat avec l'association Project 214, une vingtaine de jeunes a pu participer à la création de capsules vidéo dont l'objectif était de sensibiliser les jeunes aux risques associés à la consommation de drogues, à la participation aux trafics et de déconstruire les idées reçues qui y sont associées. A travers ce projet, il s'agit de rendre les jeunes acteurs des actions et discours de prévention les concernant à travers des ateliers de réalisations de leurs outils de prévention.

Réalisées par des jeunes et pour des jeunes, ces six capsules vidéo abordent les thèmes suivants :

- ▶ Les rixes et enjeux de territoire
- ▶ La mère face à l'implication de son enfant dans le trafic
- ▶ L'action positive du grand frère réinséré



- ▶ La responsabilité de l'acheteur
- ▶ Les enjeux de santé liés à la consommation de stupéfiants
- ▶ La participation aux trafics : une impasse

Cet outil est accessible à tous, avec un mode d'emploi permettant l'échange avec les jeunes sur la question de l'argent facile, de l'influence des pairs, de la dangerosité, du sentiment d'impunité et de l'image positive du dealer et de questionner leurs représentations.

Lien vers l'outil : <http://www.lepoleressources.fr/kit-LIMITS-outil-pour-lutter-contre-lentree-dans-les-trafics-de-stupefiant>

LIMITS Lille : le théâtre forum pour aborder la question des trafics de stupéfiants

Parmi les multiples facteurs de participation au trafic de stupéfiants, la fascination de certains jeunes pour l'image du dealer peut jouer un rôle. Pour autant, les études montrent qu'un travail de déconstruction permet de modifier l'image du « dealer » tout puissant et pour les jeunes de conscientiser les prises de risque. Pour ce faire, il est proposé de s'appuyer sur le théâtre d'intervention, en tant qu'outil de réflexion afin de mettre en avant les processus de manipulation des trafiquants et de travailler sur le fait de résister à la pression des pairs, l'affirmation et l'estime de soi.

La compagnie MASCARADE a été sollicitée par la ville de Lille pour penser une pièce s'adressant à des jeunes de collège (6^{ème}/5^{ème}). En parallèle, un travail de repérage durant la pièce puis d'accompagnement individuel ou collectif est effectué par le club de prévention à la suite de la représentation de théâtre. Afin d'assurer un travail dans la durée sur cette thématique, les partenaires impliqués dans le club de prévention ont été associés à l'action pour pouvoir continuer à mobiliser les jeunes.

Le coordonnateur LIMITS est fortement mobilisé pour accompagner la compagnie de théâtre et vérifier que le contenu de la pièce et les modalités d'intervention et de questionnement soient bien conformes aux attentes en termes de déconstruction des idées reçues spécifiques aux trafics.

Comme pour toute les interventions en milieu scolaire, il faut associer l'Education nationale, à travers notamment les chefs d'établissement et les équipes éducatives afin d'inclure ces activités dans des séances d'apprentissage et d'informer les professeurs sur les enjeux de ces interventions. Les projets peuvent s'articuler aux programmes d'enseignement des classes de collège et de lycée. Ces actions ont un impact si elles font l'objet d'un suivi dans le temps, une intervention ponctuelle sans préparation ni suite est à éviter.

LIMITS Loos : mise en œuvre d'ateliers « justice et nous » pour lutter contre le sentiment d'impunité et montrer les réalités du trafic

Une reconstitution de procès pénal pour une affaire de trafics de stupéfiant a été organisée auprès de plusieurs classes de 4^{ème} du collège de Loos et leurs parents, grâce à l'action conjointe de la coordinatrice LIMITS, du collège, de l'association « Jeune et Citoyenneté » et les services de la Procureure de la République de Lille.

En complément, les élèves ont assisté à des audiences et visité le tribunal judiciaire de Lille en présence d'un représentant du Procureur de la République. A l'issue, plusieurs élèves ont transmis des demandes de stage de 3^{ème} au sein du TJ de Lille.

Dans le cadre de l'organisation de cette action, le coordinateur a agi en lien avec le Procureur et le chef d'établissement et son équipe éducative qui sont mobilisés à toutes les étapes.



Production d'outils de communication - les risques à éviter

Le théâtre forum, la production de vidéos et d'autres outils de communication à destination des jeunes et de leurs parents, s'ils peuvent être utiles pour changer les représentations et lutter contre les idées reçues sur l'argent facile ou l'idéalisation du trafic, doivent aussi être maniés avec précaution.

Sur le contenu des messages diffusés plusieurs points de vigilances sont à souligner :

Le script de la pièce ou le scénario des vidéos doivent être travaillés en amont par l'ensemble des partenaires LIMITS pour ne pas véhiculer d'idées reçues ou, malgré l'intention initiale, susciter un attrait pour l'activité du deal ou la consommation de produits. A titre d'exemple : la façon dont est présentée la figure du dealer, les mots employés, l'utilisation d'images présentant des produits ou des scènes de consommations.

L'accompagnement par des spécialistes de la prévention, pour éviter l'incitation à consommer ou susciter la curiosité pour le deal, est nécessaire.

Des outils qui doivent être accompagnés et s'inscrire dans une démarche globale :

Cette pédagogie de projet contribue à l'appropriation par les jeunes d'une culture civique et de compétences qu'ils pourront utilement réinvestir dans de nouvelles situations. A ce titre, elles ont plus d'impact que la simple visualisation de vidéos.

Une démarche de prévention s'inscrit dans un temps long et ne peut se contenter d'interventions ponctuelles. La seule participation à une activité de théâtre forum ou la diffusion de clips vidéo de prévention ne sont, à eux seuls, pas suffisants.

La pièce doit faire l'objet d'une préparation avec les jeunes (et idéalement dans un autre temps en mobilisant les parents ou les adultes référents), en anticipant les éventuels besoins d'accompagnement qui émergeraient à l'issue.

L'utilisation des vidéos éducatives à des fins de prévention peut être utile dans des scénarii pédagogiques construits qui incluent des interactions, des interrogations des jeunes sur les notions vues dans la capsule. Il s'agit de leur permettre de dépasser la posture de spectateur passif. Afin de guider leur attention et de les engager, il convient de rendre le visionnage réellement interactif et de prendre le temps de conclure avec les messages à retenir.

2.2 OUVRIR LES POSSIBLES ET PROMOUVOIR LA RÉUSSITE

Les mineurs, en particulier les plus vulnérables, peuvent avoir des difficultés à se projeter dans l'avenir, notamment en matière de perspectives professionnelles. Afin d'accompagner les jeunes dans leur insertion, il est essentiel de leur montrer l'univers des possibles, et de leur rappeler que le trafic de stupéfiants n'est pas un projet d'avenir ou un travail comme un autre.

Il est important de mettre en œuvre des actions permettant de mieux informer sur les formations existantes localement et valoriser différents parcours positifs. Il faut que les parcours proposés soient considérés comme réalistes par ces jeunes avec des perspectives tangibles de rémunérations.

Les collectivités sélectionnées dans le cadre de LIMITS 2024 devront faire preuve de créativité et d'innovation pour proposer de nouvelles pistes de travail et inventer des moyens d'ouvrir les possibles, proposer des alternatives concrètes aux trafics (par la formation ou l'emploi) et mettre en valeur des parcours positifs et des modèles inspirants.

Certaines de ces actions peuvent s'adresser à l'ensemble des jeunes (d'un collège, lycée ou quartier), d'autres seront plus destinées à ceux considérés comme particulièrement à risque.

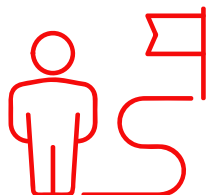
* EXEMPLES ISSUS DES PREMIÈRES EXPÉRIMENTATIONS

LIMITS Sarcelles : un avenir meilleur, les journées de l'ambition : proposer des alternatives aux trafics et promouvoir des figures positives.

Ces journées, à destination de l'ensemble des élèves de 1^{ère} d'un lycée de Sarcelles, avaient pour objectif de faire découvrir aux jeunes qu'il est possible de se construire une trajectoire personnelle sans passer par le trafic qui peut apparaître pour certains jeunes comme inéluctable.

Modalités de mise en œuvre

Sur le temps scolaire, organisation d'ateliers de trois heures à destination des élèves :



- ▶ 1h30 de présentation collective animée par l'association Graine de France
- ▶ 1h30 d'atelier thématique en présence de personnes avec des parcours diversifiés (chefs d'entreprises, étudiants de grandes écoles, médecins, artisans) capables de valoriser leur parcours, sans nier les difficultés et la nécessité d'engagement, d'implication, de travail et de persévérance.

Comme pour chaque intervention extérieure à la communauté éducative, il importe qu'elle s'inscrive en lien avec les équipes enseignantes et dans les programmes scolaires.

Ces actions sont complémentaires des dispositifs de « semaine de la persévérance scolaire » organisés au sein des académies et département de l'Education nationale.

LIMITS Loos : journées d'échanges et de découverte : « et toi en 2024 ? »

A Loos, l'association L59760 rassemble des danseurs de Hip-hop et Breakdance exerçant des professions très diverses : professionnels de santé, de la police et de l'armée, de l'Education nationale. Au travers de la danse, et de leur pratique sportive et artistique, ils suscitent le débat et l'échange sur les notions d'effort, d'engagement, de persévérance, de réussite, en valorisant leur propre parcours, en démontrant que c'est possible.



Le coordonnateur LIMITS est pleinement mobilisé pour organiser un événement avec cette association, trouver le lieu adapté, faire connaître l'action auprès de tous les partenaires pour faire venir le plus de jeunes possibles.

Après une première année où la mobilisation des habitants est restée modeste, l'évènement a gagné en notoriété au cours des années de l'expérimentation. En 2023, organisé sur un espace auparavant occupé par les trafics, au pied d'une tour d'habitation HLM, « Et toi en 2024 ? » a permis de mobiliser un grand nombre d'habitants, d'enfants, et d'adolescents du quartier.

2.3 LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES DES JEUNES

Afin de mieux armer les jeunes contre les conduites à risque, les rendant dans ce cas précis, susceptibles de basculer dans une trajectoire criminelle, il est nécessaire d'agir le plus en amont possible et de renforcer leurs compétences psychosociales (CPS). Celles-ci leur permettent de faire d'autres choix, notamment en maîtrisant mieux la pression des groupes qui les environnent ou auxquels ils appartiennent ou risquent d'y appartenir.

En effet, les comportements à risque, dont les consommations de produits psychoactifs (tabac, alcool, drogues) mais aussi les comportements délinquants comme la participation à des trafics de stupéfiants, sont favorisés par une mauvaise image de soi, l'influence des pairs et la volonté de se conformer à ce

qui est conçu comme la norme, des environnements familiaux ou sociaux insuffisamment protecteurs ainsi que par les multiples sollicitations (qu'elles soient matérielles, par l'environnement familial, amical ou le lieu de vie, ou immatérielles, notamment sur les réseaux sociaux).

Agir en amont sur ces vulnérabilités, c'est permettre aux jeunes de résister efficacement à ces sollicitations. Cela implique de leur permettre de se sentir mieux avec eux-mêmes, mieux avec les autres et avec leur environnement. C'est l'objectif principal des programmes de prévention fondés sur le renforcement des CPS.

Ces sont aujourd'hui les programmes de prévention reconnus comme étant les plus efficaces contre l'ensemble des conduites à risque, même s'ils n'ont pas été spécifiquement testés en prévention de la participation aux trafics. Ils exercent un effet positif sur l'implication et la réussite scolaires ainsi que sur le climat scolaire. S'appuyant sur ces résultats, les pouvoirs publics accompagnent résolument le déploiement, dans tous les milieux

de vie des enfants, de programmes coordonnés de renforcement des CPS ainsi que leur intégration aux projets éducatifs. Il s'agit de programmes qui ne ciblent pas les jeunes les plus à risque, mais qui se déploient à l'échelle d'une classe, d'un établissement ou d'un ensemble d'établissements.



3 CPS COGNITIVES

Avoir confiance en soi
Capacité de maîtrise de soi
Prendre des décisions constructives



3 CPS ÉMOTIONNELLES

Avoir conscience de ses émotions
et de son stress
Réguler ses émotions
Gérer son stress



3 CPS SOCIALES

Communiquer de façon constructive
Développer des relations constructives
Résoudre des difficultés

2.3.1 La mise en œuvre des CPS dans le cadre scolaire

Le développement des compétences psychosociales des jeunes s'est progressivement imposé comme une priorité dans plusieurs politiques publiques en lien avec la jeunesse. En août 2022, le gouvernement a publié une instruction ministérielle relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants pour la période 2022-2037. Elle a pour objectif de définir un cadre commun à tous les secteurs pour permettre à l'ensemble des enfants de développer leurs CPS dès le plus jeune âge, pendant toute leur croissance et dans tous les milieux.

[L'instruction du 19 août 2022](#)

Le déploiement des compétences psychosociales à l'école s'organise le plus souvent autour de programmes respectant un certain nombre de critères permettant d'attester de leur effet positif sur les plus jeunes. Santé publique France a publié un référentiel synthétisant les connaissances scientifiques sur les CPS, permettant ainsi aux décideurs publics d'identifier les facteurs-clés d'efficacité des différents programmes, afin de faciliter le développement d'interventions de qualité.

[Le référentiel de Santé publique France](#)

Des évaluations ont également permis de déterminer un certain nombre de programmes probants (Unplugged, Good Behavior Game) et prometteurs (ProDAS, Tina & Toni, etc.) de développement des compétences psychosociales chez les plus jeunes. Ces programmes sont le plus souvent connus de l'Education nationale et des ARS, qui accompagnent et financent depuis plusieurs années leur déploiement.



Il est pertinent de se rapprocher de l'Education nationale et de l'ARS afin de les interroger sur les établissements scolaires où sont mis en œuvre les programmes CPS, les programmes déployés et les acteurs locaux porteurs de ces programmes.

Outre la mise en œuvre de programmes CPS, l'Education nationale prévoit, à partir de la rentrée de septembre 2024, des cours d'empathie dans les écoles maternelles et élémentaires. Ces séances s'appuient également sur le renforcement des compétences psychosociales des plus jeunes.

[Kit pédagogique pour les séances d'empathie à l'école](#)

[Développer les compétences psychosociales chez les élèves – ressources EDUSCOL](#)

Le site SIRENA-CPS est un site ressource regroupant des informations concernant les programmes de développement des CPS mis en œuvre dans les territoires. Cette plateforme collaborative vise à accroître les connaissances et les attitudes favorables concernant le développement des CPS auprès des professionnels et du grand public. <https://www.sirena-cps.fr>

2.3.2 Les CPS hors du cadre scolaire : former les professionnels au contact des jeunes

Les programmes de renforcement des CPS nécessitent aussi d'être déployés hors du cadre scolaire. L'expérimentation LIMITS a mis au jour l'important besoin de formation des professionnels et des bénévoles au contact des jeunes, en milieu extra-scolaire, afin de leur permettre d'adapter leurs pratiques en intégrant davantage les CPS au bénéfice des jeunes dont ils ont la charge. Quel que soit le cadre d'intervention, renforcer l'estime de soi et l'esprit critique, améliorer la communication ou la gestion de ses émotions, apportent des bénéfices pour les individus et le groupe.

Une piste à explorer : les CPS dans le cadre sportif avec le programme *Line Up Live Up* de l'ONU DC ([pour en savoir plus](#))

* EXEMPLES ISSUS DES PREMIÈRES EXPÉRIMENTATIONS

LIMITS Loos & Lille : un programme spécifique créé par l'association PRISME

Les professionnels de la jeunesse ont rapidement manifesté leur besoin de mieux comprendre le phénomène d'implication de jeunes dans les trafics de stupéfiants, le besoin d'adapter leur posture et de monter des projets pertinents à leur échelle.

Ont été ciblés les professionnels accompagnant un public de jeunes de 9 à 16 ans, dans le champ de la prévention, de l'animation, du soutien à la scolarité, tant au sein de l'Education nationale, de la collectivité que des associations présentes sur le terrain. Il est important de redire que les programmes de renforcement des CPS n'ont pas été spécifiquement créés ni testés pour prévenir la participation aux trafics, mais que nous considérons que de telles compétences, en ce qu'elles permettent de réduire les comportements à risque, peuvent avoir un intérêt en termes de prévention primaire à grande échelle sur le territoire.

La formation mise en place par PRISME, d'une durée de 5 jours, permet à des professionnels d'élaborer, de mettre en place et d'évaluer un projet de renforcement des compétences psychosociales. Les thématiques abordées lors de cette formation sont : les apports théoriques et pratiques des CPS, la confiance en soi, la gestion des émotions, la gestion du stress, la communication, l'affirmation de soi, la résolution de problème et la méthodologie de projet.

Une journée de « retour d'expérience » est organisée six mois plus tard pour faire le point sur les projets mis en place, partager les expériences et les difficultés, répondre aux questions et encourager la mobilisation des acteurs sur le temps long.

Le coordonnateur du projet LIMITS est fortement impliqué pour faire connaître la formation, mobiliser les participants, assurer la gestion logistique (trouver les créneaux adaptés et la salle de formation, gérer les inscriptions, assurer le suivi, etc.), organiser la journée de retour d'expérience et animer le réseau des personnes formées.

A l'issue de cette formation, un kit permettant la mise en place concrète d'un projet est remis aux participants.



2.4 PRÉVENTION SECONDAIRE : REPÉRER ET ACCOMPAGNER LES JEUNES LES PLUS À RISQUE

Pour certains jeunes, la situation apparaît d'emblée préoccupante avec de forts risques de délinquance et, particulièrement, de participation aux trafics. Différents facteurs peuvent permettre d'évaluer ces risques : la menace de décrochage scolaire ou le décrochage effectif, l'environnement du quartier déjà investi par les trafics, la famille en proie à des difficultés particulières.

Ces mineurs et jeunes majeurs nécessitent une attention spécifique mobilisant des moyens importants et un travail individualisé et coordonné entre les intervenants sociaux, éducatifs, voire des services de la PJJ ou de l'ASE. Il s'agit à la fois de répondre à un enjeu d'accompagnement holistique (éducatif, social, administratif, d'insertion professionnelle...) à des fins d'insertion globale, et à une logique de parcours dans la durée avec des passerelles d'un dispositif à l'autre, justifiant l'effort de coordination à réaliser.

2.4.1 Une tranche d'âge à prendre particulièrement en considération : de 13 à 16 ans

Les adolescents de moins de 16 ans sont soumis à l'obligation scolaire ou de formation. Si l'élève ne laisse pas encore paraître de signal fort d'entrée dans les trafics, il est parfois possible de repérer les premiers indices de perte d'intérêt qui peuvent alerter comme autant de facteurs de risque. Les établissements scolaires, collèges et lycées, proposent des dispositifs de prévention du décrochage, de l'absentéisme, des exclusions temporaires ou définitives, adaptés à leur contrainte en lien avec les acteurs locaux. Il s'agit de permettre une réflexion collective sur les différents types de difficultés rencontrées par les élèves ainsi que sur les réponses qui y sont apportées : groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS), mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), Réseau FOQUALE (formation qualification emploi), comité d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement (CESCE), action des centres d'information et d'orientation (CIO).

D'autres dispositifs partenariaux existent également :

- ▶ Le dispositif « [école ouverte](#) » ;
- ▶ [Les dispositifs relais](#) (classes, ateliers, internats tremplins) ;
- ▶ Dispositifs d'accueil des élèves exclus temporairement (dispositif Education nationale) ;
- ▶ [Cités éducatives](#) ;
- ▶ [Programme de Réussite Educative](#) ;
- ▶ Les [Écoles de la deuxième chance](#) (E2C) accueillent des jeunes de moins de 26 ans pour les aider à accéder à une formation qualifiante et intégrer le marché du travail.

2.4.2 16 ans, un âge charnière

Si la scolarité n'est plus obligatoire à partir de 16 ans, une obligation de formation a cependant été mise en place pour tout mineur de 16 à 18 ans en situation de décrochage du système scolaire, ou qui n'est ni en emploi, ni en éducation, ni en formation. A noter qu'en 2021, 12,8% des 15-29 ans n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation ([INSEE](#)).



Des dispositifs variés existent pour cette tranche d'âge et méritent d'être mobilisés, articulés, voire adaptés pour expérimenter des formules au plus près des enjeux identifiés pour ces jeunes, allant de la remobilisation à l'inscription dans la durée dans une démarche d'insertion. Les dispositifs ci-dessous sont cités à titre d'exemple sans caractère d'exhaustivité.

Les espaces dynamiques d'insertion (EDI)

Dispositifs dédiés à la resocialisation des jeunes confrontés à de lourdes difficultés sociales par l'acquisition de savoirs de base et la mise en œuvre d'un suivi individualisé, avec deux objectifs fondamentaux :

- ▶ Identifier et lever les principaux obstacles qui freinent ou compromettent l'insertion professionnelle des jeunes en mobilisant les ressources et le réseau de partenaires de l'EDI (hébergement, santé, aspects administratifs, juridiques et financiers, formation, emploi...) ;
- ▶ Favoriser l'acquisition et le développement de savoir être, des compétences transversales, notamment personnelles et sociales, nécessaires à l'insertion afin d'amener les jeunes à adhérer aux contraintes et aux exigences d'un organisme de formation classique et / ou d'un employeur.

Mis en œuvre par des structures associatives, ils s'adressent à un public âgé de 16 à 25 ans, qui ne parvient pas à accéder ni à se maintenir au sein des dispositifs d'insertion dits classiques, en raison de difficultés personnelles ou sociales. Ce public peut être orienté vers les EDI par les missions locales, les travailleurs sociaux, les associations de prévention spécialisée, les structures relevant de la PJJ ou de la protection de l'enfance œuvrant auprès de ce public.

Les missions locales

Les missions locales ont pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans, particulièrement ceux qui sont sortis du système scolaire ou qui n'ont pas d'emploi.

Un des dispositifs mobilisés par la mission locale est le Contrat d'engagement jeune (succédant à la Garantie Jeunes). Il s'adresse sous certaines conditions aux jeunes de 16 à 25 ans (et aux personnes de moins de 30 ans reconnues en situation de handicap). Ce contrat, conclu pour un an, éventuellement prolongé pour 6 mois supplémentaires maximum, peut se traduire notamment par des stages, des formations, et un service civique. Il est adossé à une allocation mensuelle d'un montant variable en fonction de l'âge et des ressources du bénéficiaire, notamment en lien avec sa situation familiale.

Il est par ailleurs une réponse à l'obligation de formation mise en place pour tout mineur de 16 à 18 ans en situation de décrochage du système scolaire, ou qui n'est ni en emploi ni en éducation ni en formation.

Les établissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE)

Les centres Epide sont des établissements publics d'insertion relevant des ministères de l'emploi, de la politique de la ville et des armées, dédiés à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 17 à 25 ans sans diplôme ou qualification professionnelle qui rencontrent des difficultés à trouver un travail ou une formation. Proposant un internat, un parcours citoyen et pédagogique individualisé, ils assurent un accompagnement sanitaire et social avec une allocation mensuelle pour les volontaires. Un contrat de soutien est également prévu pour les trois premiers mois suivant l'entrée dans l'emploi, consolidant ainsi son engagement envers leur intégration durable.

Le plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ)

Lancé en 2018, le PRIJ vise à favoriser l'insertion des jeunes âgés de 16 à 30 ans sans solution, éloignés des acteurs de l'emploi et de l'insertion et résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Fondé sur la coopération entre l'ensemble des acteurs de terrain, il a pour objectif de décloisonner les dispositifs d'aide à l'insertion en allant à la rencontre des jeunes concernés afin de bâtir une relation de confiance et de construire des parcours de réussite dans la durée. Le PRIJ n'est donc pas un dispositif additionnel mais correspond plutôt à une démarche volontariste fondée sur le repérage des jeunes en difficulté afin de leur proposer des parcours individualisés qui permettront d'aboutir à des solutions adaptées. Des réponses sur mesure doivent être proposées en s'appuyant sur l'éventail des dispositifs existants dans les champs de l'éducation, du sport, de la culture, de la santé, de l'accès aux droits, de la citoyenneté, de l'insertion sociale et professionnelle.

2.5 PARCOURS DE RENONCEMENT À LA DÉLINQUANCE ET REMOBILISATION

Qu'il s'agisse de jeunes non impliqués dans les trafics mais présentant des risques, ou de jeunes participant déjà ponctuellement aux trafics, alors même qu'ils ne font pas encore l'objet de poursuites ou d'une prise en charge par la PJJ, il peut être opportun de leur proposer (ainsi qu'à leurs parents) des pistes pour éviter une aggravation ou rompre avec cette trajectoire de délinquance et prendre une autre voie.

Il existe à cet effet divers dispositifs qui peuvent constituer des étapes complémentaires dans le parcours d'accompagnement éducatif pour à la fois « accrocher » et créer le lien de confiance nécessaire à la mise en place d'un accompagnement socio-éducatif global, et susciter chez le jeune, le désir de s'inscrire ou se réinscrire dans une démarche d'insertion.

Les séjours de rupture

Outils usuels en protection de l'enfance et protection judiciaire de la jeunesse, les séjours de rupture constituent pour des jeunes en grande difficulté un temps de rupture avec leur milieu de vie et leur environnement. Ils poursuivent un triple objectif : une mise à distance de l'environnement d'origine (famille et amis), un processus de (re)construction fondés sur les pédagogies expérientielles et un accompagnement très individualisé par une équipe de professionnels qui vit avec les jeunes. **À travers un cadre suffisamment sécurisant, ils visent l'apaisement et le changement de comportement du jeune accueilli.**

En France, le cadre légal autour des séjours de rupture est défini par plusieurs textes, qui visent à assurer la sécurité et le bien-être des jeunes participants. La législation encadre scrupuleusement les conditions d'accueil, les qualifications des encadrants et les objectifs pédagogiques des séjours. Les organismes proposant de tels séjours doivent obtenir une autorisation des services départementaux de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DSDEN) et/ou de l'ARS selon les activités proposées et le public accueilli.

2.6 RÉPONDRE À L'ENJEU FINANCIER : PERMETTRE L'ACCÈS DE CES JEUNES À UNE RÉMUNÉRATION LÉGALE

Au-delà du discours de déconstruction des mythes, l'analyse tend à montrer que le levier le plus puissant est celui de l'argent. Prévenir l'engagement dans les trafics, c'est proposer des alternatives et des perspectives professionnelles concrètes, désirables, et d'accompagner cette réinsertion dans le système légal.

Il s'agit d'offrir une alternative aux trafics pour ces jeunes en leur proposant des réponses souples combinant deux enjeux :

- ▶ Raccrocher ces jeunes à une dynamique d'insertion sociale et professionnelle, vers les dispositifs de droit commun ;
- ▶ Permettre d'accéder à des ressources financières légales (ce qui constitue également une accroche pertinente pour entamer un accompagnement).

Les chantiers éducatifs

Les chantiers éducatifs s'adressent à des jeunes à partir de 16 ans, souvent en rupture de scolarisation ou de toute démarche de formation/insertion. Ils visent à proposer à ces jeunes la réalisation encadrée et rémunérée des travaux de courte durée (par exemple, peinture, déménagements, buffets, débarras de cave, montage de meubles, carrelage, espaces verts, etc.) pour publics divers (particuliers, mairies, bailleurs, associations, commerçants, etc.).

Généralement mis en œuvre par des associations de prévention spécialisée, le chantier éducatif vient proposer, dans un parcours souvent chaotique, un contrat de travail qui replace les jeunes dans le droit commun. C'est un lieu privilégié d'apprentissage des codes sociaux et professionnels. Sa force est aussi de permettre à des jeunes d'éprouver le sentiment qu'ils sont capables de réaliser des choses positives. Le chantier éducatif est un espace de considération et de reconnaissance de leurs différentes aptitudes.

Les jeunes gagnent de l'argent pour eux ou pour financer un projet (un séjour par exemple), ils peuvent, aussi, prendre conscience de l'importance de leur environnement de vie, découvrir un nouvel univers. Cela peut aussi aider les habitants à les regarder autrement : les jeunes des quartiers disposent de savoirs-faire et de compétences, savent se mobiliser au service de la communauté, travailler pour arriver à leurs objectifs.

TAPAJ – Travail alternatif payé à la journée

TAPAJ (Travail Alternatif Payé À la Journée) est un programme porté par des structures d'addictologie, qui propose aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité un accompagnement global et une activité professionnelle payée à la journée ne les engageant pas immédiatement sur la durée. L'objectif est de permettre à ces jeunes de répondre immédiatement à leurs besoins économiques et de s'engager dans un processus de réinsertion sociale et professionnelle sur la durée. Une des forces de ce dispositif pour « accrocher » les jeunes consiste en sa célérité (contact par un professionnel pour travailler dès le lendemain sur un chantier de 4 heures rémunéré le jour-même).

Cette singularité constitue un fort atout pour des jeunes qui peuvent être méfiants ou hostiles vis-à-vis de toute forme d'engagement.

Si le programme TAPAJ cible plus spécifiquement des jeunes en errance, polyconsommateurs, ses modalités originales et souples d'accès pourraient répondre aux attentes des jeunes les plus vulnérables et petites mains du trafic comme outil de réinsertion vers le marché du travail légal. Ainsi, des acteurs des territoires pourraient s'inspirer du modèle TAPAJ pour adapter des dispositifs existants qui s'adressent aux jeunes concernés par LIMITS, notamment les chantiers éducatifs.

Le [service civique](#) est aussi un dispositif qui permet de raccrocher des jeunes souvent assez éloignés d'autres dispositifs de droit commun et de leur permettre de bénéficier d'une indemnité mensuelle. Pour une durée entre 6 et 12 mois, leur mission contribuera à leur insertion sociale auprès d'une association, d'un service public et de se projeter plus sereinement dans l'avenir vers une formation ou une qualification. Les trajectoires de sortie des jeunes à l'issue du service civique sont dans l'ensemble [positives](#).



La pertinence et l'efficacité de tous ces dispositifs doivent se concevoir dans une logique de parcours de long terme, en fonction du jeune et de son évolution et en associant les parents, avec des passerelles d'un dispositif à l'autre. La mise en œuvre ponctuelle d'une de ces actions ne saurait constituer une réponse suffisante pour opérer un changement de trajectoire durable.

Les autres dispositifs Politique de la Ville

Dans les quartiers Politique de la Ville, les dispositifs de droit commun s'articulent avec les actions « Politiques de la Ville » telles que celles portées par le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) ou encore le programme « Ville-Vie-Vacances » qui propose aux jeunes les plus éloignés de l'accès aux vacances, une prise en charge éducative et des loisirs pendant les week-ends et les vacances scolaires.

2.7 APPORTER UNE RÉPONSE IMMÉDIATE DÈS LES PREMIERS ACTES

La fréquentation quasi quotidienne d'un point de deal dans certains territoires, l'image véhiculée dans les médias et les réseaux sociaux glorifiant parfois les trafiquants, conduisent à une banalisation de l'activité, un sentiment d'impunité voire d'invulnérabilité, entretenus par les réseaux criminels qui recrutent les plus jeunes. Ces perceptions doivent être combattues en lien avec les services de la justice. Le rappel à l'ordre, à la main du maire, permet d'apporter une réponse systématique, rapide et proportionnée.

Le rappel à l'ordre (RAO)

Le RAO est une injonction verbale du maire reposant sur ses compétences de police administrative. Elle vise à limiter les comportements individuels des auteurs de faits (hors crimes ou délits) susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune³, le plus en amont possible. Le RAO peut compléter les actions des forces de sécurité intérieure et offrir une réponse symbolique et rapide à mobiliser dans le cadre de la participation indirecte des mineurs aux trafics.

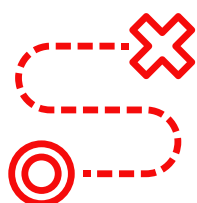
Dans le cas de l'expérimentation LIMITS ce dispositif peut inclure un dialogue entre le maire et le procureur de la République pour définir son application. Le RAO, distinct du Conseil des droits et devoirs des familles (CDDF), peut présenter certains avantages dans la lutte contre l'implication des jeunes dans les trafics. En effet, la convocation des parents du jeune permet d'aborder différents champs comme la présence de leurs enfants sur la voie publique, les incivilités commises par leur enfant mineur, son absentéisme scolaire récurrent et entravant sa scolarité, ses actes de troubles à l'ordre public qui pourraient lui nuire, etc. Dans le deuxième temps de l'entretien, le maire peut envisager de proposer des accompagnements (soutien à la parentalité, lutte contre le décrochage scolaire, activités extra-scolaires) à destination du jeune et de sa famille, ou un « contrat » d'engagement réciproque pour le jeune, dans un souci de prévenir son entrée dans le trafic et d'orienter la famille vers les dispositifs mis en place dans le cadre du projet LIMITS.

Le processus inclut souvent un retour du maire au procureur sur les résultats. En cas de non-réponse à la convocation ou d'attitude inappropriée lors du prononcé du rappel ou après (réitération des faits), il conviendra de prévoir une gradation des réponses pour ne pas laisser un sentiment d'impunité. Ces mesures graduées peuvent aller jusqu'à l'information du parquet ou des services sociaux.

* EXEMPLE ISSU DES PREMIÈRES EXPÉRIMENTATIONS

LIMITS Lille : Parcours de rupture et de réinsertion

Pour ce public « vulnérable » dans une proximité plus ou moins marquée avec les trafics, le « stage de rupture » est une piste pertinente.



Le parcours de rupture et de réinsertion est actuellement testé par la ville de Lille avec l'accompagnement d'une dizaine de jeunes. Ce parcours est à distinguer du simple séjour ponctuel mais s'inscrit dans une démarche beaucoup plus longue et globale de presque un an, de la sélection des jeunes (en lien avec les acteurs, notamment pour certains PJJ), l'assurance de leur motivation tout au long du processus, le lien avec les parents, des actions de suivi individuel et collectif. Un suivi à plus 6 mois est également prévu a posteriori.

Lors de ces dispositifs de rupture, un travail spécifique doit être porté pour anticiper le retour au sein du foyer et de la communauté des pairs.

³ D'après les articles L2212-1 et L2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire dispose de pouvoirs de police dont le but est d'« assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité, la salubrité et l'ordre public sur le territoire de la commune ».

03

STRATÉGIES D'ACTION EN
DIRECTION DES FAMILLES

03 STRATÉGIES D'ACTION EN DIRECTION DES FAMILLES

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et ont donc un rôle à jouer pour prévenir et détourner les jeunes de l'implication dans le trafic. Les schémas familiaux sont tout aussi divers que les difficultés auxquelles elles peuvent faire face dans ces situations. Evoquer les trafics tout comme l'éventuelle participation d'un enfant dans celui-ci peuvent être des sujets difficiles à aborder, voire tabou. Des actions peuvent être menées afin de soutenir les parents et les familles et ainsi renforcer le rôle protecteur qu'elles peuvent jouer pour protéger les plus jeunes. Les familles sont aussi des partenaires, acteurs de la prévention et, à ce titre, peuvent bénéficier d'un accompagnement.

3.1 LES PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Ils s'adressent à tous les parents et ne sont pas spécifiques des questions de délinquance ou de conduites à risque. Ils visent à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseil et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents.

3.1.1 L'exemple du programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP)

PSFP est un programme international de prévention primaire, visant à augmenter les compétences familiales. Destiné aux parents, aux enfants et aux familles, il peut être mis en œuvre depuis la petite enfance jusqu'à l'adolescence. Initialement destiné aux enfants de 6-11 ans, ce programme a été adapté aux 3-6 ans et 12-16 ans.

Plus de 150 études évaluatives ont permis de démontrer l'efficacité de PSFP, à différents niveaux : amélioration de la résilience familiale, de la communication intrafamiliale, de l'efficacité parentale et de la parentalité positive. La réduction de la consommation et de l'initiation de substances psychoactives (alcool, tabac, drogues illicites) chez les jeunes et les parents, augmentation de la confiance et du sentiment d'efficacité en matière de parentalité, amélioration des résultats scolaires ont également été observés.

Chaque édition rassemble un groupe de 10 familles autour de 14 sessions de deux heures à raison d'une session par semaine. Il nécessite donc un engagement fort de la collectivité pour sa mise en œuvre : formation des animateurs (entre 4 et 6 animateurs formés pour la collectivité), le temps de coordinateur de la démarche PSFP (organisation, campagne de recrutement des familles) et les séances.

3.1.2 Les dispositifs soutenus par la CAF

Les institutions, associations et structures faisant partie du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), porté par la CAF, proposent des actions de soutien à la parentalité très diverses (conférences débats, ateliers enfants-parents, sorties familiales, groupes de parole...), qui visent à conforter à travers le dialogue et l'échange les compétences des parents.



De manière générale, il peut être fructueux d'interroger la CAF sur les dispositifs parentaux présents sur le territoire et de les promouvoir dans le cadre de l'expérimentation LIMITS.

3.2 PRÉVOIR UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE POUR LES PARENTS CONFRONTÉS À L'IMPLICATION DE LEUR ENFANT DANS LE TRAFIC : UN DÉFI DIFFICILE À RELEVER

Dans le cadre de l'expérimentation à Lille, Loos ou Sarcelles, cet enjeu est apparu comme une nécessité.

Le sentiment parental face à la découverte de l'implication d'un enfant dans le trafic est complexe à comprendre et à accompagner. Construire la relation de confiance avec les familles est un champ à appréhender avec modestie pour avancer pas à pas, sans stigmatiser.

Susciter l'adhésion du parent est l'enjeu majeur. Il est possible de faire connaître les dispositifs d'accompagnement collectif ou individuel à destination des parents proposés dans le cadre de LIMITS *via* les acteurs de proximité ayant connaissance de l'implication d'un jeune dans le trafic au sein d'une famille, ou à l'occasion d'une première garde à vue ne donnant pas lieu à un suivi judiciaire.

Les formats peuvent varier selon les situations locales : café des parents, espace parents, etc. Un temps dédié peut être envisagé dans un lieu préexistant où le parent peut se ressourcer, partager son vécu et son ressenti face à la découverte de l'implication de son enfant dans le trafic : culpabilité, stupeur, honte, impuissance et rechercher des solutions.

Comme évoqué dans la première partie, le repérage des familles peut être effectué à travers des instances existantes ou *ad hoc* au sein de la collectivité pour détecter et accompagner les jeunes à haut risque ou déjà impliqués, en lien avec les partenaires idoines.

Les acteurs socio-éducatifs des quartiers, avec une démarche d'aller vers, et la confiance instaurée auprès du ou des parents peuvent aussi les orienter et les amener vers un dispositif d'accompagnement individuel.

Les actions mises en place :

Outre les actions de nature collectives mentionnées précédemment, l'accompagnement des parents peut passer par des séances individuelles avec la famille, pour le parent seul ou en couple.

Ces séances peuvent amener le parent à prendre du recul sur ce qui a pu amener l'enfant vers cette conduite à risque, développer son pouvoir d'agir, l'aider à retrouver une légitimité et renforcer ses compétences parentales. Éviter les ruptures de communication entre le parent et l'enfant est un élément clé de l'accompagnement. Celui-ci peut leur permettre de disposer d'outils ou de les informer de partenaires pouvant aider leurs enfants et les accompagner pour proposer des activités alternatives, de nouveaux centres d'intérêts pour que l'enfant sorte de l'emprise du trafic.

Les entretiens doivent être menés par des spécialistes des questions familiales et parentales travaillant déjà dans une structure du territoire (lien antérieur avec les familles) et des enjeux spécifiques liés aux questions de délinquance et de trafics.

La question du choix des lieux de rendez-vous devra être posée pour assurer aux familles l'anonymat de la démarche, identifier un lieu « neutre » pour eux, garder l'aspect professionnel de la démarche, garantir l'accès facilité au lieu en cas de déplacement hors le quartier, etc.

Il peut également être pertinent de proposer des espaces d'échanges collectifs entre des parents ou familles confrontés à des problématiques similaires. Ne pas se sentir seul dans son impuissance, voire sa honte, pouvoir parler de ses difficultés, de ses tentatives, réussies ou non, pour en sortir, et entendre celles des autres parents constituent un levier à ne pas négliger.

Il apparaît particulièrement complexe de mobiliser sur cette question.

A noter que les partenaires eux-aussi peuvent se montrer réticents face à cette démarche. Il est nécessaire de bien expliquer les objectifs et de prendre le temps d'échanges approfondis entre professionnels.

L'évaluation des trois premières expérimentations souligne la difficulté à identifier des parents susceptibles d'entrer dans le dispositif et volontaires. Certains partenaires ont éprouvé des difficultés à participer à cette démarche et à entrer dans une logique d'aller vers pour orienter vers un quelconque dispositif.

Finalement, la mobilisation de la famille et des adultes référents s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Les actions menées à Loos et Lille sur le champ de la parentalité ont principalement accueilli des mères, il serait intéressant d'essayer de mobiliser les parents dans leur ensemble. Le respect de clause de confidentialité est particulièrement à communiquer auprès des parents.

3.3 RAPPELER LES DROITS ET LES DEVOIRS : MOBILISER LE CDDF

Le Conseil des droits et devoirs des familles (CDDF) est un dispositif créé dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de soutien aux familles, mis en place par les communes. Il vise à prévenir les comportements délinquants en intervenant auprès des familles d'enfants en difficulté, en rappelant à certains parents leurs obligations et responsabilités, tout en les aidant à instaurer un cadre éducatif.

La constitution du CDDF doit solliciter les membres qui permettront d'éclairer sur la situation du jeune avec des représentants de l'Etat, des représentants des collectivités territoriales, des personnes œuvrant dans les domaines de l'action sociale, sanitaire et éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance. Il paraît souhaitable de convier le conseil départemental, qui intervient dans l'action sociale et la protection de l'enfance, qui pourra désigner son représentant.

A l'issue d'échanges, respectant les règles de confidentialité des différentes instances représentées, des familles peuvent être reçues lors d'entretiens individualisés afin de discuter des difficultés rencontrées et de proposer des solutions adaptées. Ces entretiens peuvent donner lieu à la rédaction et signature d'un **contrat de responsabilité parentale** engageant les parents à prendre certaines mesures pour améliorer la situation de leurs enfants.

En complément, **l'orientation vers des dispositifs de soutien** à la parentalité, des programmes éducatifs ou des structures d'accompagnement peuvent découler de ces échanges.

* EXEMPLES ISSUS DES PREMIÈRES EXPÉRIMENTATIONS

LIMITS Lille : l'Ateliers des parents - partager son expérience pour se rassurer sur ses compétences éducatives

Aborder la question des trafics reste très complexe. Le sujet ne peut être questionné frontalement ou être une thématique d'accroche pour susciter l'intérêt des parents.

Au travers d'ateliers organisés à l'initiative de la collectivité à l'échelle d'un quartier, pouvant être co-animés par un binôme composé d'une structure d'accompagnement à la parentalité et d'une association de quartier ayant déjà un lien avec les habitants. Différents thèmes sont explorés : les représentations et réalités du quartier, la connaissance de produits stupéfiants, le dialogue entre le jeune et son parent, l'accompagnement de l'enfant dans l'affirmation de soi, la gestion des émotions, la construction de l'autonomie, la place de l'adolescent au sein du groupe, le rôle de ses pairs, la présence dans le quartier, sa fonction d'élève dans l'enceinte scolaire...

Au travers des thématiques d'échanges, de la régularité des rencontres, des objectifs du projet LIMITS sont approchés, tels que l'information des parents sur les facteurs de risque d'entrée dans la délinquance et des risques liés à l'environnement de leurs enfants en prenant notamment en compte l'organisation des trafics, etc. Ces échanges visent globalement les parents dans les questionnements sur la construction de l'autonomie du jeune.



Les modalités de communication auprès des familles devront s'appuyer sur l'ensemble des réseaux installés au sein du quartier (affichage, panneaux d'information, réseaux sociaux, mailings, échanges informels avec des acteurs locaux, sollicitations individuelles, etc.)

La communication sur le projet doit être large et ne pas cibler spécifiquement la question du trafic, mais plutôt la question de la sécurité dans le quartier, la prévention de « mauvaises fréquentations », etc.

LIMITS Lille : création d'un podcast pour recueillir et partager la parole des mères

Dans le cadre des groupes de parole mis en place pour les parents d'enfants âgés de 8 à 12 ans notamment sur les craintes liées à la sécurité dans le quartier (violences, rixes, trafics, consommation de stupéfiants, etc.), plusieurs mères ont fait part de leur volonté de pouvoir prolonger leur action en témoignant de leurs difficultés, de leurs craintes et de leurs idées, par le biais de podcasts.

Un outil pour communiquer avec d'autres parents confrontés aux mêmes difficultés a été créé, permettant d'expliquer leur situation aux personnes qui ne vivent pas ce quotidien.

Plusieurs autres thèmes ont été retenus par les parents : les relations police/population, l'insécurité, l'éducation, le logement ou encore la solidarité entre les habitants.

Ce projet a été réalisé en partenariat avec le Collectif la Baraque, rassemblant des journalistes et des artistes ainsi que l'association de quartier « Perspectives ».





04 MOBILISER PLUS LARGEMENT
ET OCCUPER LE TERRAIN

04 MOBILISER PLUS LARGEMENT ET OCCUPER LE TERRAIN

Les exemples d'actions précédemment exposées s'adressaient principalement aux jeunes et à leurs familles par la mobilisation de leviers éducatifs, sociaux ou judiciaires. LIMITS est également l'occasion de travailler sur les environnements et les lieux de vie afin de favoriser une occupation sécurisée et positive de l'espace public et de donner à voir, aux jeunes eux-mêmes, des alternatives pour mettre à profit le temps libre et se projeter dans l'avenir. Ces actions permettent aussi de redonner espoir aux habitants eux-mêmes.

4.1 FACILITER LA MOBILISATION DES HABITANTS CONTRE LES TRAFICS ET SÉCURISER LEUR ENGAGEMENT

L'existence de stress post-traumatique ou de réactions émotionnelles de long terme peut expliquer certains silences et hésitations des habitants à participer aux interventions autour des questions de trafics (silences parfois interprétés abusivement comme une forme d'omerta). Le rôle de l'écoute et d'un cadre qui permet de recueillir la parole des habitants sans jugement et sans risque peut être intéressant à développer.

Néanmoins, le silence peut aussi résulter d'une crainte réelle des habitants face à la violence que font régner les réseaux criminels dans certains quartiers. Des habitants et des parents se mettent parfois en danger dans une confrontation directe avec les dealers dans un hall d'immeuble ou à proximité d'une école.

Pour faciliter et sécuriser l'engagement des habitants souhaitant ne pas laisser les trafiquants s'emparer de leur quartier, des outils judiciaires existent mais demeurent souvent mal connus. Ces dispositifs permettent d'alerter et de faire appel à la puissance publique, sans s'exposer directement à la violence des trafiquants, à leurs menaces et leurs représailles.

La plateforme de signalement

Le portail de signalement sur les stupéfiants permet à tous les citoyens, de manière anonyme s'ils le souhaitent, de signaler ou donner des informations sur un trafic dont ils ont connaissance : [Trafic de stupéfiants | Ma Sécurité \(interieur.gouv.fr\)](https://interieur.gouv.fr/ma-securite/trafic-de-stupefiants).

Toutes les informations collectées sont exploitées, sont utiles, et peuvent initier, compléter et recouper des enquêtes contribuant à démanteler d'importants réseaux de criminalité organisée.

Les citoyens contribuent ainsi directement à protéger le quartier où ils vivent et leurs proches de l'emprise et de la violence qu'imposent les narcotrafiants.

Témoignage anonyme ou témoignage dit « sous X » et témoin confidentiel (témoins sous numéros)

Le ministère de la Justice a mis en place des outils juridiques pour protéger l'identité des témoins selon les différents cas prévus par la procédure pénale.

L'adresse du « témoin ou collaborateur de justice » peut demeurer confidentielle et ne pas figurer dans la procédure.

Témoin anonyme

En cas de procédure portant sur un crime ou sur un délit puni d'au moins trois ans d'emprisonnement, lorsque l'audition d'un témoin est susceptible de mettre gravement en danger la vie ou l'intégrité

physique de cette personne, des membres de sa famille ou de ses proches, le juge peut autoriser que les déclarations de cette personne soient recueillies sans que son identité apparaisse dans le dossier de la procédure.

La révélation de l'identité ou de l'adresse d'une personne ayant bénéficié de ces dispositions est un délit.

Témoignage confidentiel

En cas de procédure portant sur un crime ou sur un délit puni d'au moins trois ans d'emprisonnement, lorsque la révélation de l'identité d'un témoin est susceptible de mettre gravement en danger sa vie ou son intégrité physique ou celles de ses proches, le juge peut ordonner que cette identité ne soit pas mentionnée au cours des audiences publiques et ne figure pas dans les ordonnances, jugements ou arrêts de la juridiction d'instruction ou de jugement qui sont susceptibles d'être rendus publics.

A la différence du témoignage sous X, l'identité du témoin confidentiel apparaît dans la procédure et est connue des parties mais n'est pas rendue publique. Le témoin est alors désigné par un numéro.

La révélation de l'identité ou de l'adresse d'une personne ayant bénéficié de ces dispositions est un délit puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende.

4.2 FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE POUR APAISER LE TERRITOIRE ET CHANGER SON IMAGE

En complément et en parallèle de l'action répressive destinée à démanteler les réseaux par une action des forces de sécurité intérieure et de justice, LIMITS doit permettre de penser des solutions adaptées au territoire pour se réappropriier l'espace public, pour prévenir l'installation de trafics ou le faire disparaître du territoire s'il est installé.

S'il est sans doute illusoire de penser éradiquer le trafic dans un quartier par des solutions urbanistiques ou architecturales, par l'installation d'équipements culturels, sportifs ou paysagers, tous ces aménagements contribuent à occuper positivement l'espace, à recréer des espaces de vie apaisés, et prévenir le découragement des résidents face à l'omniprésence des trafiquants.

Tout ce qui permet de réduire l'emprise du trafic, sa visibilité, sa violence et son impact sur la vie quotidienne des habitants amoindrit la visibilité des dealers et leur image positive, notamment auprès des plus jeunes. Une occupation alternative, par le sport, la culture, des fêtes de voisins rend le trafiquant moins visible, moins accessible et moins attrayant.

4.2.1 Préventions situationnelle et urbaine.

La prévention situationnelle ne vise pas les individus mais les situations propices à la réalisation d'un délit. Elle consiste à réduire les occasions de passer à l'acte. En intervenant sur l'environnement le plus en amont possible, il s'agit de dissuader les potentiels auteurs d'une infraction de commettre un acte de malveillance ou d'incivilité et d'épargner les victimes éventuelles. Répondre aux défis de l'insécurité dans les lieux de la vie quotidienne et veiller à la tranquillité publique, c'est mobiliser les capacités d'expertise publique, notamment déployer les diagnostics de sécurité, élaborer des études préalables à tout aménagement collectif et recourir à la vidéo-protection.

La police et la gendarmerie nationale forment des personnels, nommés « référents sûreté », pour dispenser des conseils de sûreté et réaliser des diagnostics de sûreté, des audits ou des études au bénéfice des professionnels du champ scolaire, commercial, industriel et institutionnel. Ils apportent également leurs compétences en matière de prévention technique de la malveillance dans le domaine de l'urbanisme et de la construction (opérations de rénovation urbaine, etc.).

Au-delà de cette prévention situationnelle, et en complément, s'est développée la notion de **prévention urbaine** permettant de mettre en avant les moyens de favoriser la conception d'espaces propices au lien social et à une occupation positive des lieux. L'objectif est d'intensifier les usages,

activer les potentiels d'animation et de fréquentation des lieux en complément des réponses « défensives ».

Une réflexion partenariale est indispensable pour apprendre à faire converger les différentes stratégies d'acteurs et réunir les conditions d'une sécurité plus durable dans les projets urbains. Les pistes peuvent être réfléchies avec les partenaires locaux et avec les habitants pour faire émerger des projets nouveaux qui correspondent aux envies et besoins identifiés par les habitants.

Des contacts pourront être utilement établis dans le cadre de LIMITS avec les acteurs du développement social urbain (DSU). L'expertise d'urbanistes peut également être sollicitée, parfois en collaboration avec le bailleur et la collectivité, ou dans le cadre de projets ANRU.

4.2.2 Quelques exemples d'appropriation positive de l'espace public

Se réappropriier l'espace, c'est souvent permettre aux enfants d'occuper le territoire. Un travail avec les écoles élémentaires peut-être une piste intéressante pour mobiliser les plus grands, changer la représentation d'un lieu.

De même, les **quartiers d'été** sont déployés dans le cadre d'appels à projet permettant aux associations, aux collectivités territoriales en lien avec les habitants des quartiers prioritaires de proposer des activités et des séjours durant la période estivale.

A l'instar des modalités de la gestion urbaine de proximité (GUP) dans les quartiers prioritaires, la pratique de « **marches urbaines** » organisées avec les habitants, permet de poser un diagnostic partagé sur la qualité du cadre de vie, y compris en termes de tranquillité publique, et de faire émerger des solutions partenariales, conformes aux attentes et usages des résidents, pour une réappropriation efficace et durable dans le temps.

L'activité sportive, outre les bienfaits désormais démontrés pour la santé, pour lutter contre le désœuvrement, contribuer au renforcement de l'estime et de la confiance en soi, favoriser l'appartenance à un groupe bienveillant et l'identification à des modèles positifs, est aussi un mode d'occupation de l'espace. Le Comité international Olympique (CIO) a souligné le rôle déterminant du sport dans la création de communautés plus sûres et dans la lutte contre la violence et la criminalité chez les jeunes. Sans faire du sport la panacée pour lutter contre la délinquance et éradiquer le trafic, le sport, sous toutes ses formes, notamment s'il permet une appropriation des lieux, peut être un outil intéressant à mobiliser, en facilitant l'installation et l'occupation d'équipements tels que : terrains multisports (city stade), street workout, skate-parks, etc. Les équipements sportifs peuvent être pérennes ou éphémères. Il est aussi possible de permettre une appropriation du mobilier urbain, ou l'organisation d'événements sportifs ponctuels, permettant de contribuer au changement d'image d'un quartier.

L'appropriation de l'espace par le sport ne doit pas exclure les filles ni contribuer à la perpétuation d'inégalités de genres. Ce défi de création d'espaces communs inclusifs contribue à déconstruire les mythes associés au caïd et la valorisation d'une virilité souvent associée à la violence.

La création ou le maintien de commerces de proximité dans les espaces les plus vulnérables sont également des outils intéressants à mobiliser.

L'installation de Food trucks associatifs, cafés ou cantines éphémères sont autant d'idées, parmi beaucoup d'autres, à mobiliser pour inventer de nouvelles formes d'appropriation des communs par les habitants. A noter, par exemple, l'initiative du groupe SOS : <https://www.groupe-sos.org/actualites/quartiers-cafes-une-initiative-pour-les-commerces-de-proximite-dans-les-quartiers-prioritaires/>

Le récent rapport de la mission d'étude de l'Inspection générale des affaires culturelles sur « L'action du ministère de la culture dans les QPV⁴ », (juin 2024) peut constituer un point de départ à une réflexion sur la place de l'art dans la réappropriation de l'espace. La Grande lessive est un exemple

⁴ <https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/Rapports/l-action-du-ministere-de-la-culture-dans-les-quartiers-de-la-politique-de-la-ville-qpv>

de manifestation transgénérationnelle d'art participatif sur l'étendue d'une rue, d'un quartier ou sur un territoire plus vaste : <https://www.lagrandelessive.net>

Enfin, tout comme les pratiques sportives ou artistiques, **les enjeux de transition écologique et d'adaptation au dérèglement climatique** dans des quartiers peuvent conduire à une réflexion locale sur l'émergence d'activités économiques attractives et de pistes d'emploi. Des formations ou l'accompagnement à la reconversion vers ces nouveaux métiers autour de la nature peuvent favoriser l'embauche locale des habitants et l'insertion professionnelle des jeunes. Elle semble notamment intéressante pour favoriser un lien social intergénérationnel et une mixité sociale. Par exemple : les infrastructures et activités de nature (corridors écologiques, voies vertes, circuits courts, chantiers collectifs, etc.) ou en facilitant l'accès des habitants du quartier aux espaces naturels, agricoles ou forestiers situés à proximité de leur lieu de vie. Banlieue Climat peut être un partenaire intéressant à solliciter dans le cadre du projet LIMITS.

* EXEMPLES ISSUS DES PREMIÈRES EXPÉRIMENTATIONS

LIMITS Loos : la Tour Flora Tristan

En 2020, la mairie de Loos souhaitait s'engager dans un travail de prévention des trafics pour remédier à la situation d'un quartier, plus précisément d'une tour d'habitation particulièrement exposée à l'insécurité et au deal, la Tour Flora Tristan, connue dans les médias sous le nom de « Tour de la mort ». Les gros titres de la Voix du Nord évoquaient « La Tour où les dealers font la loi » (2019).

Après une forte mobilisation des forces de sécurité pour déstabiliser le trafic par une politique d'action contre les points de deal allant jusqu'au démantèlement du réseau, il apparaissait nécessaire de prévenir la réimplantation du trafic. La mobilisation de tous les acteurs du territoire a été nécessaire et a permis de penser une réappropriation de la tour par ses habitants, un apaisement des relations dans le quartier, une occupation positive de l'espace public.

Cette action, menée sur le long terme, a engagé une collaboration des forces de sécurité intérieure, de la préfecture, de la collectivité, des bailleurs sociaux et des habitants.

Il s'agit de répondre, dès la première alerte, pour empêcher la moindre tentative de réimplantation du réseau (présence ponctuelle d'un guetteur, tentative d'emprise de l'espace avec installation d'une chaise dans le hall pour surveiller les entrées / sorties, etc...).

En accord avec le bailleur, l'association « paroles d'habitants » s'est installée dans un lieu accessible à tous les habitants qui peuvent venir prendre un café, discuter, mais aussi organiser des événements. Ils disposent aussi d'un point d'accès au droit, de permanence du bailleur ou de présence d'assistants sociaux.

A Loos, le travail dans le quartier Flora Tristan s'est concrétisé par des réalisations tangibles :

- ▶ *Amélioration du taux d'occupation des logements de la Tour, suite à la rénovation par le bailleur social.*
- ▶ *Présence effective et permanente de travailleurs sociaux, des représentants du bailleur, sans crainte pour leur sécurité, et reprise d'une vie de quartier au pied de la tour.*
- ▶ *Sécurisation de la tour par la mobilisation des habitants soucieux de préserver leur espace commun réhabilité.*



CONCLUSION

Ce référentiel a très schématiquement tenté de montrer que la participation des mineurs (et des jeunes majeurs) aux trafics de stupéfiants s'appuie sur des déterminants qui concernent principalement le jeune lui-même, sa famille, et l'environnement dans lequel il évolue.

Ces facteurs constituent ainsi une sorte « d'équation du risque ». En se gardant de toute stigmatisation et à titre d'illustration, le risque de participer à un trafic de stupéfiants est plus important pour des garçons, décrocheurs scolaires, vivant dans une famille qui cumule les difficultés et dans un environnement où les trafiquants opèrent au grand jour et semblent avoir gagné la « bataille de l'image », laissant ainsi miroiter aux plus jeunes une source de revenus et une reconnaissance « sociale ».

LIMITS a pour objectif de faire émerger la réalité de ces déterminants dans un contexte local donné et d'agir, avec les forces disponibles et en fonction des choix qui seront faits par le COPIL, sur tout ou partie des facteurs de cette équation. A titre purement illustratif, le tableau ci-après est une synthèse de la démarche, reprenant une partie des objectifs décrits précédemment pour répondre à des déterminants de la participation aux trafics concernant le mineur, sa famille ou son environnement.

Limits

Tableau 1 : Déterminants de la participation aux trafics et réponses possibles

	Déterminants de la participation aux trafics	Réponses LIMITS
Mineur	Manque de confiance en soi, mauvaise estime de soi, problèmes de communication, difficultés à gérer ses émotions	Développer les CPS (dans et hors cadre scolaire) Lutter contre le décrochage scolaire et favoriser l'insertion éducative et professionnelle (chantiers éducatifs, système de travail alternatif payé à la journée, etc.)
	Manque de perspectives : décrochage scolaire, difficultés d'insertion	Ouvrir les possibles et promouvoir différentes formes de réussites ; identifier des parcours positifs, réalistes et alternatifs aux trafics
	Recherche d'argent : dépenses familiales, achat de produits de consommation, financement d'un projet, rachat d'une dette	Promouvoir des dispositifs de renoncement à la délinquance et de remobilisation (stages / séjours de rupture, etc.) Lever les tabous autour de la réalité des trafics et casser les mythes - Inventer des espaces et temps de dialogue ou de création (théâtre, vidéos) pour faire évoluer les représentations
	Attractivité des réseaux criminels – représentation positive des trafics et fascination pour certaines figures des trafics	Montrer la réalité de la justice et lutter contre le sentiment d'impunité
	Sentiment d'impunité	Apporter une réponse dès les premiers signaux : le rappel à l'ordre
Famille	Tabou	Développer les opportunités de dialogue avec les familles
	Difficultés relatives à la parentalité	Soutenir la parentalité par des démarches collectives ou individuelles Rappeler les droits et les devoirs des parents
Environnement	Visibilité des trafics et emprise territoriale	Soutenir l'action des FSI et de la Justice Démanteler les points de deal
	Environnement dégradé ou en évolution (rénovation urbaine)	Développer les préventions situationnelle et urbaine Favoriser l'occupation « citoyenne » de l'espace
	Sécuriser l'implication citoyenne	Mener des actions en faveur de l'environnement et du cadre de vie (collectivité, bailleurs, habitants) Développer la connaissance de la plateforme de signalement, et les possibilités de témoignages sous X ou sous numéro

ANNEXES

ANNEXE 1 : QUELQUES RÉALITÉS SUR L'IMPLICATION DES MINEURS DANS LES TRAFICS À CONFRONTER AUX CONSTATATIONS LOCALES.

Qui sont les mineurs qui participent aux trafics ?

L'implication des mineurs dans les trafics n'est pas récente. Les moins de 13 ans demeurent souvent dans l'entourage des plus grands : ils gravitent autour des points de deal et leur participation est souvent marginale, même s'ils y sont de fait immergés. Ils rendent des services avec l'idée bien connue d'une économie de « la canette et du sandwich »⁵. Certains jeunes crient à l'arrivée de la police par « habitude », provocation et rejet de la police et ne sont pas rémunérés ; ils n'ont souvent pas véritablement conscience de faciliter le trafic.

Ces nuances n'impliquent pas cependant de nier la problématique de l'immersion dans cet univers illégal et violent, et l'admiration, voire la fascination, que ces très jeunes peuvent avoir pour ces « grands », l'activité de deal devenant un « modèle ».

L'âge moyen des « petites mains » employées par les réseaux criminels pour des fonctions subalternes se situe plutôt, chez les jeunes garçons, autour de 15-16 ans. De nombreux jeunes majeurs sont aussi impliqués. Le recrutement peut aussi cibler les « vulnérables » au sens large, jeunes en situation irrégulière, mineurs non accompagnés, voire personnes en situation de handicap (récemment ont été signalés des cas de recrutement de personnes handicapées sous tutelles, accueillies en établissements type ESAT).

L'implication de jeunes filles, pour l'heure extrêmement marginale, n'est cependant pas totalement à exclure et une vigilance s'impose à cet égard. Le Procureur de Marseille a notamment attiré l'attention sur quelques cas récents.

Il faut aussi souligner désormais la très grande mobilité des jeunes impliqués, parfois recrutés pour des missions très ponctuelles voire des « contrats » de quelques jours ou semaines (« jobs d'été ») par une vague connaissance ou, de plus en plus, via internet et les réseaux sociaux. Il n'est ainsi pas rare de trouver aujourd'hui sur un point de deal des jeunes originaires d'une autre région, par exemple.

L'utilisation de la notion de « basculement », souvent utilisée pour décrire le moment où les mineurs sont en passe de participer au trafic ou ont rejoint le réseau, n'apparaît pas totalement adaptée. Elle semble aujourd'hui trop caricaturale et binaire pour rendre utilement compte du phénomène et être véritablement opérante pour les acteurs. Elle ne permet pas notamment de comprendre les allers – retours possibles, les zones « grises » d'appartenance ponctuelle, ni le continuum qui s'opère progressivement, souvent depuis l'enfance. Elle peut enfin, à tort, conduire à une concentration de moyens d'action sur ce prétendu moment de bascule. Cette critique ne doit cependant pas masquer certaines logiques d'engrenage par l'endettement et par l'emprise mentale et physique pour les jeunes impliqués dans les réseaux, qui coexiste souvent avec une reconnaissance obtenue auprès du groupe de pairs déjà impliqués dans le trafic.

⁵ 2011. « La canette et le sandwich ». La participation des jeunes dans le trafic de stupéfiants », Nacer LALAM dans DUPORT, C. (dir), L'intervention sociale à l'épreuve des trafics de drogues, pp.45 à 52

Motivations et illusions

L'argent est un moteur considérable et sa responsabilité ne doit pas être niée. Mais l'analyse est souvent complexe. Les gains sont très mal répartis entre les acteurs du réseau et les petites mains sont en réalité exploitées. L'argent existe et est accessible à des jeunes parfois trop jeunes pour en gagner par la voie légale. Il est accessible rapidement, avec un paiement en liquide à la journée allant de 100, 150, 200 euros, parfois plus en raison de « primes de risque » pour certains territoires notoirement connus comme dangereux ; les sommes réellement gagnées restent cependant difficiles à estimer, la tendance des petites mains étant parfois de survaloriser leurs gains réels.

La recherche « Argent de la drogue » (2016) menée par l'INHESJ identifie que les rémunérations réelles reçues par les petites mains du trafic (guetteurs, vendeurs) sont inférieures aux rémunérations mensuelles minimums (SMIC) car ces derniers ne travaillent effectivement que 10 à 12 jours par mois en moyenne. L'argument consistant à rapporter le gain au taux horaire et mettant en avant l'absence de cotisation pour la protection sociale et la retraite est vrai, peut être rappelé, mais n'a souvent qu'un impact limité sur ces jeunes, témoignant que d'autres facteurs que la rationalité économique sont en jeu.

La volonté, réelle ou fictive, de quelques-uns de vouloir « se défaucher » ou économiser est souvent illusoire. Contrairement à la mythologie véhiculée dans les réseaux et auprès de certains jeunes, l'argent n'est jamais « facile ». La participation au trafic est souvent synonyme d'entrée dans une logique d'endettement : pertes résultant du vol par un réseau concurrent, saisies du produit ou de l'argent par les forces de l'ordre ou création d'une dette fictive par les responsables du réseau. Par ailleurs les contreparties non financières sont considérables : stress, ennui, violence extrême.

Au final, si l'argent n'est pas le seul élément moteur d'entrée dans les trafics, il demeure, malgré le rapport coût / bénéfice défavorable, un facteur déterminant auquel la prévention doit répondre. Il rend également nécessaire d'aborder la question de l'insertion des jeunes sous l'angle de l'emploi et des revenus, et de répondre à quelques idées reçues des jeunes.

Parmi les nombreux facteurs permettant de comprendre la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants, les travaux scientifiques ont aussi permis d'identifier la recherche de « montées d'adrénaline et de passions alternatives » caractéristiques des nombreux comportements à risque propres à l'adolescence. Le mantra « mourir comme un lion plutôt que vivre comme un chien », véhiculé par de nombreux clips et vidéos populaires chez les jeunes, peut permettre de justifier la participation à des trafics en ce sens qu'elle offre une vie que l'on estime excitante et libre.

Enfin, il faut aussi comprendre que les jeunes sont souvent attirés par un groupe où ils peuvent trouver une place et une forme de reconnaissance. Les biographies souvent chaotiques de ces jeunes leur laissent penser, à tort ou à raison, que la société, l'école et la famille n'ont su leur offrir aucune perspective. Le réseau, qu'il voit et côtoie, souvent depuis leur enfance, est (comme vu plus haut) souvent source d'admiration et entretient certains espoirs.

Des conséquences dont les jeunes n'ont pas conscience

Pour certains jeunes, le deal est parfois sincèrement conçu comme un simple passage, une activité provisoire. Peu de jeunes se projettent dans une « carrière » dans la criminalité avec l'ambition de monter les échelons à l'ancienneté. Dans les faits, elle est dans la grande majorité des cas une voie sans issue où il est souvent difficile de faire demi-tour.

Le réseau criminel n'est pas une entreprise comme les autres. Son management est fondé sur la violence et la menace. En outre, le trafiquant est un « patron malhonnête » et l'argent promis est parfois une illusion. Les prétextes sont nombreux pour ne pas payer ou créer une logique de dette rendant impossible la « démission » : la petite main est rendue responsable de la perte du produit en raison d'une intervention de la police, du vol par un concurrent, etc.

Le passage par le deal n'est jamais sans conséquences : les séquelles sont mentales (stress post-traumatique pour certains), pénales, ou marquées par des difficultés supplémentaires d'insertion (un casier judiciaire empêche d'occuper de très nombreuses fonctions : sécurité privée, emplois nécessitant des autorisations d'accès spécifiques, etc.). Les conséquences sont aussi physiques (passages à tabac, « jambisations » ([voir Annexe 2](#)), et autres violences laissent des traces considérables et irréversibles). Dans son audition devant la commission sénatoriale sur le narco-trafic, Isabelle COUDERC, vice-présidente du tribunal judiciaire de Marseille chargée de l'instruction à la JIRS (juridiction interrégionale spécialisée), mentionne les vidéos saisies sur les téléphones portables dans les enquêtes montrant des jeunes garçons séquestrés, « frappés, torturés, humiliés » dans des caves. Ces violences peuvent entraîner la mort.

Quelques références :

Référentiel Jeunes et trafics de drogues, 10 repères pour construire et coordonner une démarche de prévention, Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, 2018.

<https://mmpcr.fr/ressources/jeunes-et-trafics-de-drogues/>

La prévention de l'engagement des jeunes dans les trafics, nouveau champ du travail social, Vincent BENSO, 2018. <https://www.cairn.info/revue-psychotropes-2018-1-page-9.htm>

L'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiant : territoires, trajectoires, expérience, Marwan MOHAMMED, rapport de recherche pour le Ministère de la Justice avec le soutien de la MILDECA, 2016.

Engagement des jeunes dans le trafic : quelle prévention ?, rapport du CEREQ, Pascale JAMOULLE, Pierre ROCHE, 2012.

ANNEXE 2 : LE VOCABULAIRE DES TRAFICS

Arah

« Attention » en arabe - cri des guetteurs à l'arrivée des forces de sécurité intérieure.

Aspirant

Individu qui donne des coups de main comme guetteur ou coursier, souvent sans qu'on lui ait vraiment demandé, mais dans l'espoir d'intégrer le réseau, gagner un peu d'argent ou simplement pour rendre service ou passer le temps.

Banquier

Individu chargé de prélever, assez fréquemment, l'argent de la vente sur le point de deal afin que les vendeurs n'amassent pas trop de liquide sur eux.

Charbonneur ou jobbeur

Vendeur en poste dans le point de deal

Coursier

Individu qui achète boissons et nourriture pour les membres du réseau. Il lui arrive de transmettre des messages entre les membres du réseau.

« Défaucher » (Se)

Mettre un terme au perpétuel manque d'argent dans la vie quotidienne. Ne plus être constamment « fauché », dépourvu d'argent.

Equipe feu

Initiée à Marseille mais essaimant désormais plus largement sur le territoire, ces équipes sont chargées de récupérer un point de deal tenu par la concurrence.

Etre à la sacoche

Mode de rémunération d'un vendeur avec une rémunération à la journée, en fonction des ventes faites pendant la période travaillée. La rémunération est variable selon les territoires. A Marseille, selon les informations transmises par le parquet lors de son audition devant la commission sénatoriale, le tarif va jusqu'à 150/200 euros /jour.

Four

Point de deal, lieu de vente de la drogue.

Guetteur ou chouf

Individu, souvent très jeune, chargé de surveiller à distance le point de vente du produit stupéfiant. Il est en charge de l'alerte à l'approche des forces de police.

Jambisation

Attaque violente visant les membres inférieurs d'une personne dans un but de punition ou d'avertissement.

« Monsieur propre »

Individu en charge de faire disparaître les preuves associées aux actions les plus violentes liées au trafic de stupéfiant : brûler les voitures, les vêtements, faire disparaître les armes après une action, etc.

Nourrice

Individu chargé de conserver (généralement dans son appartement) de la drogue ou de l'argent pour le compte du réseau. Les trafiquants sollicitent généralement des personnes jugées « vulnérables », comme par exemple une mère seule en difficultés financières, des personnes âgées.

RH ou surveillant

Individu chargé du recrutement, du paiement journalier et de la surveillance des petites mains.

Transporteur ou ravitailleur

Individu qui approvisionne régulièrement le point en marchandise, depuis le lieu de stockage (nourrice) jusqu'au point de vente. Ce réassort régulier permet de limiter la quantité présente sur le point de deal à un instant T. Les caches sont parfois à bonne distance du point de distribution.

MILDECA

Mission interministérielle de lutte contre les
drogues et les conduites addictives

Retrouvez-nous sur :



et sur drogues.gouv.fr



Les services du Premier ministre
sont labellisés Diversité-Égalité !